

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2019

La séance est ouverte à 20h18 sous la présidence de Monsieur le Maire.

(Il est fait appel des membres présents par Madame Lesieur.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à M. SENANT

M. SERIN à Mme GENEST

Mme QUINZIN à Mme FAURET

Mme BENOIT à M. CELESTIN

M. DURIEZ à Mme MESSAOUDI

Conseiller absent :

M. MEUNIER

M. le Maire : Mes chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Jacques Chirac.

(Une minute de silence est respectée en hommage à Monsieur Jacques Chirac.)

- Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2019.

M. le Maire : Vous avez reçu le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin, avez-vous des demandes de rectifications ? Il n'y en a pas, donc je considère qu'il est approuvé.

Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession. Y a-t-il des questions ?

Mme DELPECH : Oui, sur la numéro 2, « Voisins vigilants » est devenu « Voisins vigilants et solidaires », ça fait moins milice de quartier mais on n'a jamais eu de bilan de ce dispositif : combien de réseaux et combien de référents ? Dans quels quartiers ? Quel coût pour la ville entre l'adhésion et les panneaux qui sont achetés à la société, et combien de cambriolages en moins ? Merci.

M. le Maire : C'est la troisième année d'existence de Voisins Solidaires à Antony. Il y a 724 inscrits, ce qui est un très beau score si je puis dire, et dans 18 quartiers différents. Le coût pour la ville est de 7.000 €.

M. FEUILLADE : Ce que vous nous dites, ça ne va pas très loin, c'est ce que vous nous donnez comme information. Donc si vous permettez, moi je vais faire une intervention un peu groupée sur plusieurs points des décisions qui, me semble-t-il, relèvent globalement de la même problématique sur la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens. La décision 2 « Voisins Vigilants », on vient de le dire, la 6 « Aménagement et extension de la

vidéosurveillance », la 40 « Marché de travaux du poste de police et de sécurité », on voit bien là qu'on est effectivement sur les mêmes problématiques.

Sur « Voisins Vigilants », je viens d'entendre votre bilan, premier bilan de l'opération : comme d'habitude, nous n'avons jamais, jamais, la moindre évaluation de ce genre de décision et de délibération. Vous nous demandez de renouveler sans jamais nous faire le moindre bilan. Donc vous nous dites : tout ça, ça marche bien mais nous, on ne sait pas ... vous nous dites : ça marche bien.

Concernant la vidéosurveillance : est-ce que vous pouvez nous dire où on en est du déploiement sur la ville ? Quels sont les quartiers prioritaires ? J'ai vu que vous aviez fait installer des caméras sur l'école Dunoyer de Segonzac qui va être désaffectée dans les prochaines semaines, peut-être si un jour d'autres écoles voient le jour, mais dans les autres quartiers où est-ce que vous en êtes ? Où vous en êtes de ce déploiement ? On a voté effectivement au budget le déploiement, on ne sait pas où l'on en est aujourd'hui. Est-ce que vous pouvez nous en donner acte ?

Je continue, vous répondez globalement, je vous ai dit que j'allais vous interroger globalement, vous allez donc me répondre globalement, comme ça on ira plus vite. Concernant la construction du centre de supervision qui devait être installé en lieu et place des locaux actuels de la police municipale, voilà déjà plusieurs années que le jury municipal a été réuni et a délibéré, est-ce qu'on pourrait savoir à quelle échéance celui-ci sera enfin construit, réalisé ?

Et pouvez-vous nous dire aujourd'hui combien de policiers municipaux sont affectés dans notre ville ? On nous dit deux, on nous dit trois, exceptionnellement on nous dit quatre ou cinq, est-ce que vous pouvez me donner des éléments sur la présence dans notre ville des policiers municipaux ?

Et pour conclure, une question : Le Conseil de prévention de la délinquance n'a plus été réuni depuis, à ma connaissance puisque j'en suis membre, 2018. Pourquoi ? Et pourquoi n'a-t-on plus connaissance de ces données relatives à la sécurité, à la tranquillité publique dans notre ville, et pourquoi vous ne communiquez plus, ne diffusez plus ces données et vous ne réunissez plus le Conseil de prévention de la délinquance ? Merci.

M. le Maire : Première réponse : il y a à l'heure actuelle 320 caméras de voie publique et 190 caméras dans les bâtiments publics. Nous avons installé cette année 140 caméras nouvelles et renforcé les caméras existantes ; c'est-à-dire qu'en gros il y avait déjà des caméras avant mais les nouvelles générations de caméras sont beaucoup plus puissantes que les anciennes et par conséquent plus performantes. L'an prochain il y aura en principe autour de 80 caméras supplémentaires, c'est au programme, et il est prévu déjà 40 de plus en 2021, mais à mon avis ce sera beaucoup plus.

Alors quels sont les quartiers prioritaires ? Les quartiers prioritaires, la liste en a été décidée il y a plusieurs années, ce sont d'abord les écoles et les crèches. Autour des écoles,

autour des crèches, les écoles primaires mais aussi des collèges et des lycées, toutes les écoles, les crèches, les stations de RER, et ensuite les carrefours où il passe beaucoup de monde et aussi les endroits qui peuvent être dangereux. Par exemple le parking de la crèche Framboisine a fait l'objet d'une agression à main armée il y a une semaine, nous allons y installer des caméras ; en plus c'est une crèche alors c'est une raison de plus, mais même si ce n'était pas une crèche, à chaque fois qu'il y aura une agression de ce type, on installera des caméras.

Ensuite vous avez posé la question sur le poste de police, le commissariat municipal : les travaux...

Mme HAGEL : Non, pour que ce soit un commissariat municipal, il faudrait que les locaux soient ouverts ! Les gens imaginent toujours que la police municipale, c'est la police où l'on peut s'y rendre, sauf que ce n'est pas le cas. On ne peut pas se rendre à la police municipale.

M. le Maire : Les locaux seront ouverts à la mi-2021. Il y aura un poste de police qui regroupera l'ensemble des moyens de sécurité de la ville mi-2021 et les travaux commenceront vers le mois de juin 2020, ils dureront à peu près un an. Voilà pour le poste de police.

La question sur le nombre d'agents de police municipale : il devrait être de 8 mais on a beaucoup de mal à trouver des candidats qui acceptent de ne pas être armés...

Mme HAGEL : Et des candidates.

M. le Maire : Oui aussi, les deux, des personnes qui acceptent de ne pas être armées.

M. FEUILLADE : Si vous permettez, juste une remarque Monsieur le Maire : Vous parlez de police municipale, honnêtement, vous savez les quelques réticences que j'avais auparavant sur ces questions de police municipale : si on veut dans cette ville comme dans d'autres un vrai service de police municipale, ce n'est pas 8 agents qu'il vous faut, il faut travailler sur 24 minimum, 24 agents. Si vous voulez avoir un service au minimum avec 3 ou 4 agents dans la ville, si vous les faites travailler 12 heures par jour, 7 jours sur 7, toute l'année, etc., il vous faut au minimum, comme dans d'autres services, comme dans d'autres mairies, il faut travailler sur une vraie police municipale, je ne dis pas armée, ce n'est pas du tout mon problème, mais si on veut un vrai service, alors il faut s'en donner les moyens. Ce n'est pas 6, ce n'est pas 8, c'est 24 au minimum, plus l'administration encadrante. Il faut se donner un vrai service municipal, de police municipale. C'est mon avis, M. le Maire, de citoyen Antonien.

M. le Maire : Oui, vous avez totalement raison M. Feuillade et je vous approuve.

M. FEUILLADE : Merci M. le Maire, c'est la première fois que vous le dites.

M. le Maire : Le problème, c'est qu'on n'arrive même pas à en trouver 8 aujourd'hui parce qu'ils n'acceptent pas de ne pas être armés. Donc pour en trouver 60, ça va être difficile. Montrouge vient de nous faire savoir qu'ils allaient fonder une police municipale avec 60, pour eux, c'est un minimum, si on veut effectivement doubler le commissariat, on peut,

mais il faut les armer. Pour le moment la Ville d'Antony se refuse à armer la police municipale. Nous avons un commissariat qui fonctionne très bien et les policiers nationaux sont armés et ils sont efficaces. Pour le moment, notre politique est de soutenir les efforts du commissariat notamment à l'aide de caméras, et les caméras, ils s'en servent les policiers, ils ont un accès direct aux images, et la Préfecture de police aussi a accès direct aux images, par conséquent notre politique c'est d'abord d'investir dans un grand service de vidéoprotection pour soutenir la police nationale plutôt que de fonder une police bis municipale qui ne peut exister vraiment que si elle est armée parce que sinon on ne trouve pas de volontaires pour ce métier.

Mme HAGEL : Alors ce qu'on me dit à moi, ce n'est pas tout à fait cela. Le problème de l'armement sans doute est en effet pour beaucoup dans le refus de beaucoup d'agents, il ne faut pas oublier que ce sont des fonctionnaires ou en principe ça devrait l'être, mais surtout l'autre problème, c'est : est-ce qu'il faut un service municipal de proximité ? Je pense que c'est quelque chose dont il faudrait discuter et réfléchir, mais si vous ne trouvez pas d'agents, c'est que tout simplement dans les autres villes, on leur verse des primes extrêmement importantes et qu'ils vont là où les primes importantes leur sont attribuées. C'est tout. Il n'y a pas d'autres raisons ; l'armement en plus.

M. le Maire : Non, ce n'est pas du tout ça. Ils veulent être armés, un point c'est tout.

M. ARIPA : Pour revenir sur ce sujet, il y a eu de nombreux cambriolages cet été. Je ne pense pas que ce soit le déploiement de caméras tel que vous l'avez proposé qui pourra résoudre tout, à moins de mettre des caméras dans chaque rue et devant chaque maison, donc effectivement la politique de sécurité de la Ville passe par deux points : par les caméras effectivement et par la police municipale, par des patrouilles régulières, des passages qui peuvent résoudre ce problème des cambriolages. A moins de mettre des caméras devant chaque maison, on n'y arrivera pas. Donc effectivement, la police municipale doit être renforcée, c'est évident.

M. le Maire : Vous pensez que la police municipale est efficace contre les cambriolages ?

M. ARIPA : En tout cas les caméras ne le sont pas.

M. le Maire : Mais la police municipale le serait davantage, vous pensez ?

M. ARIPA : Je le pense, oui, effectivement...

M. le Maire : Contre tous les cambriolages ?

M. ARIPA : Oui, avec un passage dans les rues, une présence policière, comme ce qui existait d'ailleurs à une certaine époque, la police de proximité a permis de résoudre effectivement pas mal de choses.

M. le Maire : Oui mais enfin pas les cambriolages. La police de proximité a pu être efficace, c'est possible, dans les cas de bandes plus ou moins organisées, mais certainement pas pour les cambriolages. Non, pour les cambriolages, ce qui est efficace, c'est « Voisins Vigilants ». On vient d'en parler. Alors sur les cambriolages, d'abord, il ne faut pas non plus

exagérer le nombre de cambriolages, il y en a en moyenne entre 300 et 350 par an. Les « bonnes » années il y en a 300 et les mauvaises 350. Sur 30.000 adresses à Antony, il y a 1 % de « chance » par an d'être cambriolé. De risque, il y a 1 % de risque. Alors évidemment certains jouent de malchance, ça peut arriver, mais il n'y a que 300 à 350 cambriolages par an. D'accord ?

Mme HAGEL : C'est trop !

M. le Maire : Oui, c'est toujours trop mais que voulez-vous ? Enfin n'exagérons pas, n'essayons pas de créer une panique dans la population alors qu'il y a seulement une chance sur cent d'être cambriolé chaque année.

M. FEUILLADE : Alors vous dites exactement comme la commissaire quand on a eu la réunion ; elle nous disait, et ça m'avait surpris : « Vous savez, finalement vous avez de la chance... » vous vous rappelez, vous étiez avec nous, vous étiez là, elle a dit : « Vous avez de la chance parce que généralement les cambriolages, c'est chez les riches »

M. le Maire : Donc vous êtes concerné !

M. FEUILLADE : Aux Morins, il y avait eu une série de cambriolages, vous vous rappelez, vous étiez là, la commissaire nous a dit : « mais finalement, globalement, ce n'est pas si négatif que cela, parce qu'on cambriole chez les riches ! ».

M. le Maire : Il vaut mieux, oui !

M. FEUILLADE : C'est ce qu'elle nous avait dit. On leur a dit que c'était de leur faute, ils étaient riches aux Morins !

M. ARIPA : Effectivement, vous parlez du 1 % ; il faut aussi dire l'argent qui est consacré par les particuliers, par les entreprises aussi, beaucoup, dans la sécurité des biens qui maintenant représentent des sommes très importantes. Et tout le monde ne le fait pas, tout le monde ne le peut pas.

M. le Maire : Bien sûr. Mais enfin, au total il y a 300 à 350 cambriolages par an, il faut le savoir. Une chance sur cent chaque année. Une malchance sur cent plutôt.

Mme DELPECH : Juste une dernière question sur les caméras de surveillance : Vous nous aviez promis à la résidence des Morins d'en installer une ou deux...

M. le Maire : Oui, il y en aura.

Mme DELPECH : Oui mais ça fait un moment qu'on attend, quand est-ce qu'il y en aura ?

M. le Maire : Elles joueront contre les cambriolages aux Morins.

Mme DELPECH : C'est contre les trafics surtout, les trafics de drogue.

M. le Maire : Contre les trafics oui, bien sûr. Oui la Ville va en poser, mais également Hauts-de-Bièvre Habitat.

Avez-vous d'autres questions sur les décisions ?

M. RUFAT : Il y a deux préemptions qui sont effectuées, n° 32 et 34 sur la rue Pajeaud, pouvez-vous nous dire de quels commerces il s'agit ? Où en est l'opération de rachat sur cet espace ?

M. le Maire : Il s'agit à Pajeaud en l'occurrence de l'épicerie syrienne pour la 32, et pour la 34 c'est un local vacant qui se trouve en façade de la rue Pajeaud, je crois, presque en façade. C'est la librairie. Par rapport à l'épicerie syrienne, elle est vraiment devant. Donc au total nous avons 5 locaux - 4 locaux commerciaux et la station-essence Oil France - qui sont en cours d'acquisition pour le moment. Cela démarre bien.

Mme HAGEL : Oui, quand on veut, on peut !

M. le Maire : Pourquoi « quand on veut » ?

Mme HAGEL : Parce que vous ne vouliez pas au début du mandat.

M. le Maire : Si !

Mme HAGEL : Je peux vous trouver des comptes rendus de conseils municipaux où on vous disait : il faut acheter pour pouvoir avoir la maîtrise de ce lieu et vous nous disiez que ce n'est pas le rôle d'une Ville.

M. le Maire : Je ne vous ai jamais dit ça, non !

Mme HAGEL : Ah si ! Je vais vous le retrouver, je vais vous l'envoyer.

M. le Maire : Non, ça n'a pas été dit par moi.

Mme HAGEL : Ah si par vous ! Absolument.

M. le Maire : Sûrement pas !

Mme HAGEL : Si ! Et quand je vous ai donné l'exemple de la ville de Paris, vous vous êtes gaussé !

M. le Maire : Jamais ! Je ne me moque jamais de la ville de Paris !

M. FEUILLADE : J'ai 3 ou 4 questions : Sur le repérage amiante, la décision 28, est-ce qu'on peut avoir connaissance en séance publique puisqu'on nous refuse systématiquement en commission municipale le bilan de ces repérages, peut-être avoir ce bilan ? A chaque fois on nous dit non, on ne les a pas, etc... Donc permettez-moi de vous demander à nouveau, en séance publique, d'en avoir connaissance, puisque tous les ans, vous nous proposez ces délibérations.

En outre, une fois encore, permettez-moi de vous demander quelles sont les conclusions des analyses des dépôts de gravats industriels déposés rue Ravel, dans la zone d'Antony, des gravats qui depuis plusieurs mois sont calfeutrés sous des bâches plastiques, on vous a interpellé à maintes reprises, lorsque vous êtes venu dans notre quartier je vous ai même fait voir, vous vous souvenez, qu'est-ce qu'il y a sous ces trucs ? Ça dure depuis un an et demi. Les gens autour disent : mais pourquoi ? ... Alors au début on avait ces buttes énormes, des buttes, ce n'est pas rien ! Ils ont tout déversé, ça fait à peu près une dizaine de mètres de hauteur, c'est horrible, et comme j'avais posé des questions, on m'a dit : « On va les enlever bientôt » n'est-ce pas Madame Bétouati, c'est la réponse que vous

m'aviez donnée, et la solution qui a été trouvée c'est : on met des bâches par-dessus ! Alors effectivement on a mis des bâches noires, si on met des bâches, ça veut dire qu'il y a quelque chose quand même. Ou on ne sait pas, il n'y a rien dessous mais...

M. le Maire : Avancez Monsieur Feuillade !

M. FEUILLADE : On va avancer mais on avancerait plus vite si vous nous donniez les résultats parce que M. le Directeur des Services Techniques m'avait dit : « On fait des études, on va vous donner les résultats ». On ne les a toujours pas. Et les gens du quartier disent : Pourquoi on ne nous donne pas les résultats ?

M. le Maire : Ecoutez, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France qui est le propriétaire des lieux n'est pas inquiet.

M. FEUILLADE : Mais nous, oui !

M. le Maire : Sinon, il nous aurait dit qu'il fallait qu'on s'inquiète. Mais nous, on n'arrive pas à savoir effectivement s'il y a un danger avec cette terre, a priori lui nous a dit : non, il n'y a pas de danger. Sinon, il y a longtemps qu'il aurait fait évacuer. C'est le propriétaire. Adressez-vous à l'EPFIF.

M. FEUILLADE : Non, c'est vous le Maire. M. le Maire.

M. le Maire : Non, moi je le lui ai déjà dit !

M. FEUILLADE : Je suis désolé M. le Maire, vous avez la responsabilité de cette Ville, vous avez la responsabilité en tant que Premier magistrat de la Ville de garantir la sécurité des personnes.

Mme HAGEL : Et la responsabilité sanitaire.

M. FEUILLADE : C'est à vous de bouger, ce n'est pas à moi, c'est à vous.

M. le Maire : J'ai la garantie de l'EPFIF, l'Etablissement Public Foncier de l'Ile de France, il nie tout danger.

Mme HAGEL : Il l'écrit ?

M. le Maire : Il nous le dit.

Mme HAGEL : Ah oui ! Eh bien, demandez-lui qu'il vous l'écrive.

M. le Maire : Arrêtez de faire peur aux gens !

Mme HAGEL : On ne fait pas peur aux gens, on dit que quand on ne donne pas l'information, ça veut dire quelque chose.

M. FEUILLADE : M. le Maire, à chaque fois vous nous dites ça : arrêtez de faire peur aux gens, il ne s'agit pas de faire peur aux gens, il s'agit de les rassurer !

M. le Maire : Oui eh bien ça y est ! Moi je les rassure : il n'y a rien. Il n'y a rien à voir. Selon l'EPFIF il n'y a rien à voir.

M. FEUILLADE : Il n'y a rien ? Il n'y a rien à voir ? Eh bien écoutez, nous, on va vous faire la démonstration bientôt qu'il y a beaucoup à voir dans ces déchets, d'accord ? Vous êtes d'accord avec nous ?

M. le Maire : Oui, et vous vous arrangez avec l'EPFIF. Vous vous arrangez avec le propriétaire.

M. FEUILLADE : Mais nous, on s'arrangera avec le Maire qui est responsable.

M. le Maire : Non, nous ne sommes pas propriétaires.

M. FEUILLADE : Dans la ville, vous êtes responsable de la sécurité, de la tranquillité des concitoyens, la sécurité c'est vous, c'est votre pouvoir de police, M. le Maire. D'accord ? On est bien d'accord ? On est bien d'accord ce soir, M. le Maire ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme HAGEL : Je voudrais intervenir sur la 28 et sur les dossiers techniques amiante, c'est quelque chose de très important : Nous souhaiterions que ces dossiers soient communiqués aux directeurs des établissements scolaires, à charge pour eux de les communiquer également aux associations de parents d'élèves qui pourraient en faire la demande.

M. le Maire : Qu'est-ce que les associations de parents d'élèves ont à voir avec l'amiante ?

Mme HAGEL : Les parents d'élèves demandent ... Bien sûr qu'ils veulent savoir dans quels types d'établissements vivent leurs enfants ! Ça me paraît normal.

M. le Maire : Il s'agit de repérage de l'amiante avant travaux de démolition.

Mme HAGEL : Non, Monsieur le Maire...

M. le Maire : C'est quoi alors ?

Mme HAGEL : Les dossiers techniques amiante, c'est la 28, ce sont des expertises qui sont faites sur chaque établissement public, notamment recevant du personnel mais pas seulement, et des usagers, pour savoir l'état, Monsieur le directeur des services techniques derrière vous pourra vous le confirmer, et pour donner un diagnostic de la situation en matière d'amiante sur l'équipement. Et donc les parents d'élèves demandent tout simplement d'avoir ce dossier.

M. le Maire : Attendez, s'ils veulent avoir une réponse, qu'ils nous appellent nous, qu'ils nous demandent à nous ! Ils ne nous l'ont pas demandé.

Mme HAGEL : Ils vous les ont déjà demandés.

M. le Maire : Non, pas à moi.

Mme HAGEL : Alors ils l'ont demandé au directeur.

M. le Maire : C'est possible mais à moi, ils ne l'ont pas demandé. S'ils me demandent à moi, je leur répondrai.

Mme HAGEL : D'accord.

M. FEUILLADE : J'ai encore deux ou trois questions, d'abord sur la 33 concernant l'école Dunoyer de Segonzac. Est-ce que vous pourriez nous dire si elle sera ouverte dans les mêmes délais ? Est-ce qu'elle sera ouverte dans les mêmes délais que le gymnase La Fontaine ?

M. le Maire : C'est-à-dire ?

M. FEUILLADE : C'est-à-dire dans les six ans qui viennent.

M. le Maire : On peut dire dans les cinq ans pour le moment puisque l'architecte, comme on le verra tout à l'heure, a eu son mandat il y a cinq ans. On va fêter le cinquième anniversaire. Je pense qu'on finira à moins de six ans. Mais franchement M. Feuillade, je peux vous dire que faire travailler aujourd'hui les entreprises de construction, c'est quand même la croix et la bannière ! Elles sont toutes actuellement en difficultés pour arriver à tenir leurs délais quand elles ne sont pas en faillite. Et pourtant le marché est très porteur, mais elles arrivent quand même à tomber en faillite.

Mme HAGEL : Mais je croyais qu'il y avait des problèmes de chômage en France ? Je dois me tromper.

M. le Maire : Moi aussi je le pensais mais effectivement les entreprises ne trouvent personne. Et même nous, oui, ne parlons pas de nous ! Même les services publics ne trouvent pas de fonctionnaires aujourd'hui. On a une cinquantaine de postes qui n'arrivent pas à être pourvus.

M. ARIPA : Les entreprises n'ont personne de qualifié, il faut préciser.

M. le Maire : Mais même des balayeurs, on n'en trouve pas.

M. ARIPA : Parce qu'on a tendance à penser que dans le bâtiment, on a des gens qui font un peu n'importe quoi, je veux dire qu'on a besoin de gens qualifiés et c'est ce qui manque. C'est ce qui explique les difficultés...

M. le Maire : On n'en trouve pas.

Mme HAGEL : Je voudrais poser une question sur le point 15 : l'attribution du marché de maintenance du Parc PABX en gros c'est pour les terminaux téléphoniques et les prestations câblage. Ce que je voudrais dire, c'est que j'espère qu'après ces travaux, ou du moins avec ce nouveau marché, on va pouvoir joindre la mairie normalement, que les personnels vont pouvoir envoyer des mails tranquillement, qu'on va pouvoir leur répondre... Parce qu'il y a quand même eu des épisodes récurrents où la Mairie n'était pas joignable au moins par mail, et même parfois par téléphone. On espère quand même que pour le personnel et pour les habitants d'Antony, avec ce nouveau marché, ça va fonctionner un peu mieux. On espère.

M. le Maire : On peut toujours espérer !

M. LIMBORG : Bonsoir à tous. Je voulais vous dire que le marché est passé, on a bien pris conscience de la fragilité de notre communication internet si on n'avait qu'un seul fournisseur, donc on a doublé. Maintenant que nous avons la fibre qui nous appartient, le marché est passé, on va doubler les serveurs. Donc quand il y en aura un qui sera défaillant, on pourra basculer sur l'autre tout simplement.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions ?

M. FEUILLADE : Oui, j'en ai encore une ou deux. Sur la 43 : Recours Massy/Valenton, est-ce qu'on peut connaître les fondements juridiques de votre recours en appel ?

M. le Maire : Ce sont les mêmes que précédemment.

M. FEUILLADE : Oui mais si vous pouvez nous les redire ce soir...

M. le Maire : Ce sont les mêmes que précédemment mais on n'a pas été suivi pour le moment par les magistrats, malheureusement.

M. FEUILLADE : Donc c'est que vous n'êtes pas d'accord avec la première instance qui conclut...

M. le Maire : Effectivement on n'est pas d'accord, nous considérons qu'il n'y a pas d'utilité publique. Vous aussi d'ailleurs ? Nous sommes d'accord ? Vous aussi ?

M. FEUILLADE : Oui, mais entre vous et nous, ça vous a demandé un tout petit plus de temps que nous... c'est toute la différence, mais on est d'accord. Mais je voulais que vous disiez ce soir qu'effectivement pour vous, Massy/Valenton n'est pas une cause d'intérêt public.

M. le Maire : Voilà.

M. FEUILLADE : Je vous remercie de nous donner acte de ce que nous défendons depuis 2002.

M. le Maire : Et nous aussi, nous aussi.

M. FEUILLADE : Non. Ça a mis un peu plus de temps ! Mais ce n'est pas grave !

Mme HAGEL : Avec des hauts et des bas !

M. FEUILLADE : Plutôt des bas que des hauts !

Alors ma dernière question, sur la 64 : Antonypole. La modification de l'accord-cadre à la mission de préfiguration dans la mise en œuvre d'Antonypole. Est-ce que vous pourriez nous dire, et à chaque fois je le répète, je vous le demande : où en est ce projet ? Là aujourd'hui on nous dit : la gare, ça va bouger etc... est-ce que vous pouvez nous dire, et moi, avec Citoyens à Antony, on souhaiterait que vous mettiez en place un groupe de travail, un groupe de travail avec les partenaires de la zone d'Antonypole, avec les riverains, avec les conseillers municipaux pour effectivement savoir où réellement on en est dans cette affaire. A chaque fois vous le refusez. Vous avez fait des consultations, etc., on n'a jamais les conclusions, on ne sait pas. Donc nous, on vous propose, Citoyens à Antony, de mettre en place un groupe de travail qui aura les informations, les réflexions, vous ne nous répondez jamais là-dessus. Alors on a ces délibérations qui passent en-dehors du conseil municipal, donc en catimini en vérité, donnons de l'information au conseil municipal, aux habitants de notre ville, c'est un moyen, c'est la démocratie participative, informative, c'est la moindre des choses, me semble-t-il.

M. le Maire : Mais oui ! Dès que nous aurons des informations un peu plus précises sur le projet d'aménagement, on vous les donnera, bien sûr. Je suis d'accord pour le groupe de travail, ça me paraît être une bonne chose, et que le conseil municipal soit tenu au courant, à chaque fois qu'il y a une avancée bien sûr. Ce que nous avons actuellement, c'est le

calendrier, mais vous aussi vous l'avez, il est sur internet, le calendrier de Vallée Sud Grand Paris, on y est maintenant, on est suspendu à ce calendrier.

Mme HAGEL : M. le Maire, bien sûr, nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition que vient d'exprimer Jean-Marc, moi je voudrais poser un problème précis sur ce quartier ; c'est quelque chose qui est très important pour les écologistes et aujourd'hui tout le monde reconnaît l'importance de ces sujets, depuis qu'on parle de ce nouveau quartier, j'évoque la possibilité d'avoir une centrale de géothermie en eaux profondes, et cela depuis le début, ça doit faire bientôt deux ans qu'on en parle. A chaque fois on me répond que le SIPPEREC fera des études de faisabilité, maintenant on me dit que le SIPPEREC reporte ces études de faisabilité parce que les dates concernant la gare ont été reportées également, je n'y crois pas. Je n'y crois pas parce que ce sont des études qui doivent être faites très en amont, qui sont quand même assez longues, et quand je vois que vous avez des avenants, alors c'est sûr que c'est un avenant sur le périmètre, mais quand je vois que malgré tout, les promoteurs et les bureaux d'études sont déjà en train de travailler sur le sujet, je suis quand même étonnée que le SIPPEREC parallèlement ne fasse pas d'études de faisabilité. Je crains que vous nous cachiez que finalement vous ayez mis ce projet de côté. J'aimerais vraiment une réponse, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Non, il n'est pas mis de côté du tout, non vraiment, je vous assure qu'on va y réfléchir, mais pour le moment, vraiment, il n'y a pas le feu.

Mme HAGEL : Non, il n'y pas de feu, je suis allée en visiter, il y en a plein autour de nous, avec beaucoup d'Antoniens nous sommes allés les visiter et franchement il n'y a aucun danger. Moi je suis quand même très inquiète !

M. le Maire : On est favorables à la géothermie, bien sûr.

Mme HAGEL : C'est nouveau !

M. le Maire : Mais non, pourquoi ?

Mme HAGEL : Je peux vous dire que j'ai eu des discussions en commission, et puis ici même, on m'a dit que non, ce n'était pas possible, on m'a même dit que ce n'était pas écolo !

M. le Maire : La géothermie ?

Mme HAGEL : Oui.

M. le Maire : Non. Est-ce qu'il y a encore des questions sur les décisions, il faut qu'on avance un peu ! Il n'y en a plus ?

- Déclarations d'Intention d'Aliéner.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, sur les DIA, dès la première ligne, il y a une opération rue François Molé qui consiste à prendre un terrain et à le diviser en deux et on vous a déjà dit plusieurs fois qu'on en retrouvait d'autres comme ça, il y a d'autres endroits où il y a aussi des terrains qui sont divisés en deux et qui contribuent à la densification du quartier pavillonnaire ; et c'est pareil rue Jean Moulin, page 10, et sans compter les immeubles qui prolifèrent aussi.

M. le Maire : Il n'y aura pas d'immeubles...

M. RUFAT : Non mais rue des Rabats il y a quand même un immeuble de 13 logements qui se crée, c'est page 11 ; et puis d'autres opérations dont on n'a pas eu la teneur parce qu'apparemment les services n'avaient pas eu le dossier complet. Donc on est toujours dans cette dynamique dont on a critiqué plusieurs fois la situation qui est de densifier le secteur pavillonnaire alors que vous vous étiez élevé comme étant un parangon défenseur de ce quartier. Donc comme on entend qu'il y a une modification du PLU envisagée, modification bien entendu gérée dans l'exécutif du Territoire, donc loin de nos oreilles, est-ce que vous pouvez nous dire en quoi elle consiste ? Et si elle va porter sur l'arrêt de ces lotissements ?

M. le Maire : Oui, sur la modification du PLU je vais en parler tout à l'heure avec Philippe Martin ; nous allons vous faire un exposé complet sur ce projet. On pourrait peut-être en finir avec les DIA et ensuite, on pourra parler de sujets importants comme effectivement la modification du PLU.

Là, en l'occurrence c'est pour des pavillons, ce ne sont pas des immeubles.

M. RUFAT : Oui, il y a des pavillons,

M. MARTIN : Alors juste une précision, c'est un sujet qu'on a bien abordé pendant la commission, et je rappelle qu'une division de terrain n'est pas synonyme de construction. On peut très bien accepter une division mais ça n'a rien à voir avec l'avenir ou pas d'une construction sur ce terrain.

M. RUFAT : M. Martin, il arrive que je me déplace habituellement en vélo dans la ville et par chance l'obligation fait qu'il y a des panneaux qui expliquent ce qui va se passer. Et moi je vois qu'il y a marqué « deux lots », deux maisons, avec la hauteur et la surface correspondante. Donc peut-être que de temps en temps il y a des gens qui lotissent sans vouloir construire mais à Antony ce doit être assez rare qu'il y ait tout d'un coup un terrain vide, sans logement... Sauf pour des potagers peut-être ?

M. le Maire : M. Rufat, on va parler du problème de principe. D'accord ?

M. RUFAT : Toujours sur les DIA, page 4, il y a une opération 14 avenue du Bois de Verrières, avec 3.000 mètres carrés qui sont vendus à 8 M€...

M. le Maire : Ce n'est pas encore vendu !

M. RUFAT : Vous savez probablement ce qui va se faire ? Vous pouvez nous expliquer ce qui va arriver sur ces 3.000 mètres carrés ?

M. le Maire : Je peux vous dire simplement que l'architecte des Bâtiments de France s'est opposé au projet en cours et a demandé à ce que le promoteur pressenti revoie son projet pour rendre visible la grange ex-ciergerie semble-t-il - on n'en est pas trop sûrs - mais en tout cas la grange que la ville se propose d'acheter et de restaurer dans les règles de l'art, pour qu'elle soit visible de la rue. Donc le projet, je ne sais pas quel sera son sort, mais en tout cas il va être revu dans le sens demandé par l'architecte des Bâtiments de France.

M. RUFAT : Là, ce sont des arguments de visibilité d'axe de vue qui sont opposés aujourd'hui ?

M. le Maire : C'est ça.

M. RUFAT : Mais vous avez déjà une petite idée de la densification, du nombre d'appartements qu'il devrait y avoir ?

M. le Maire : Non, c'est une question uniquement de maintien du patrimoine, de sauvegarde du patrimoine et de visibilité du patrimoine de la rue.

M. RUFAT : Ça, c'est l'opposition de l'architecte des Bâtiments de France ?

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Mais le promoteur a déposé un projet avec combien de logements ? Vous le savez déjà, cela ?

M. le Maire : Mais le projet, on verra, ce n'est pas encore le sujet. Le projet, de toute façon, sera conforme au PLU.

M. RUFAT : Lequel de PLU ? Le prochain ?

M. le Maire : Non, ça n'a rien à voir, l'actuel.

M. MARTIN : Ce point-là, nous l'avons également bien développé en commission et je tiens à vous le rappeler : il n'y a à ce jour aucun projet de la part du promoteur. Aucun projet. Le promoteur, il est venu, nous l'avons rencontré pour lui confirmer que l'on suivait bien sûr les orientations des services du patrimoine et que nous-mêmes, on exigeait entre autres le maintien et la mise en valeur de cette grange et la possibilité de sa visibilité à partir de l'avenue du Bois de Verrières, sachant que, et je vous le précise, les sœurs elles-mêmes ont exigé que cette grange soit également visible de leur domaine actuel qui est en fonction depuis la rentrée.

Mme HAGEL : Moi je voudrais poser une question annexe sur ce sujet et dire aux Antoniens qui nous écoutent que ce terrain de 3.015 mètres carrés, il est vendu - c'est une promesse de vente - à 8 M€, ce qui fait, M. le Maire, un prix du mètre carré de plus de 2.600 €. Moi je m'interroge : je pense que le prix du foncier dans une ville, ça concerne tout le monde. Alors bien sûr, vous aurez des électeurs qui seront ravis, parce que plus le foncier augmente, s'ils sont propriétaires, et vos amis sont souvent propriétaires, plus le foncier augmente, plus le montant de leurs biens augmente. Mais nous ici, c'est l'intérêt général qui nous gouverne. Et dans l'intérêt général, la hausse importante des prix du foncier est une mauvaise chose pour pouvoir loger l'ensemble des habitants, l'ensemble, pas seulement ceux qui peuvent se payer des appartements à 8.000 ou à 6.000 € le mètre carré. Or, quand vous voyez ce type de prix, vous êtes quand même obligé de vous interroger et de vous poser des questions. Il y a des mairies qui ont fait des choix de manière à ce que... il y a des mairies, celle d'Arcueil notamment ...

M. le Maire : Celle de Paris aussi ?

Mme HAGEL : Non. Je pense à la mairie d'Arcueil qui est une mairie que je connais, qui est une mairie avec un Maire écolo, qui est une mairie écolo, elle a pris des dispositions de manière à ce que ce type de chose ne puisse pas se produire. Et vous auriez pu trouver des moyens pour que ça ne se produise pas en préemptant une partie au moins du terrain. Peut-être, peut-être. Ou du moins en négociant avec la congrégation. Là, de fait on se trouve face à une situation qui, de notre point de vue, est dommageable pour l'ensemble de la ville. Même le centre-ville, même le centre-ville. Je veux dire il ne faut pas avoir une vision individualiste de ce type de problème. Individuellement, vos électeurs seront contents, mais sur le fond, et du point de vue de l'intérêt général, c'est une très mauvaise chose, et vous ne faites rien contre.

M. le Maire : Pourquoi une mauvaise chose ? C'est une mauvaise chose comme le sont tous les projets...

Mme HAGEL : Ça fait monter les prix...

M. le Maire : Mais non, pas plus, enfin beaucoup moins que des opérations faites ailleurs, rue Mounié ou ailleurs...

Mme HAGEL : Oui enfin, ce n'est pas le même prix du mètre carré !

M. le Maire : Si.

Mme HAGEL : Même au coin de la rue Gabriel Péri, de la rue du Marché, il y a un terrain de 450 mètres carrés qui a été vendu 2,5 M€. C'est quand même moins élevé que ça.

M. le Maire : Non, au contraire, c'est plus cher. Beaucoup plus cher.

Mme HAGEL : C'est plus cher ?

M. le Maire : Beaucoup plus cher.

Mme HAGEL : Ah oui, ok, c'est beaucoup plus cher.

M. le Maire : Il faut apprendre à compter, Madame !

Mme HAGEL : Enfin bon, mon argumentaire tient quand même sur le fond.

Mme BERGEROL : Moi je suis curieuse, puisque Mme Hagel vous nous avez portés sur le terrain politique, vous avez revendiqué le fait que vous soyez écologiste, je voudrais savoir si vous êtes d'accord avec Emmanuelle Cosse, qui est donc l'ancienne ministre du Logement et qui se revendique comme écologiste. J'ai assisté à une conférence il y a quelques jours où elle-même est intervenue, et elle a suggéré de supprimer les espaces verts dans les villes pour construire des logements afin de pouvoir loger tout le monde. Je voudrais juste savoir si vous êtes d'accord avec la position de Mme Cosse ?

Mme HAGEL : Madame Bergerol, je vais vous répondre et de toute façon, ce que je vais dire là va sûrement vous hérissier le poil : Je pense que de toute façon demain, on sera obligé d'utiliser les espaces verts, pas pour construire des logements mais pour manger. Pour faire des espaces de maraîchage. Alors ce n'est peut-être pas dans cinq ans, ce n'est peut-être pas la prochaine mandature ou celle d'après, mais ça sera à un moment. De toute façon on a besoin d'espaces verts dans une ville, on a besoin de voies vertes, c'est évident, il y a

une nécessité, et très honnêtement vous avez beaucoup de personnes qui s'appellent « écologistes » et qui ne sont que des environmentalistes. Je ne parle pas d'Emmanuelle Cosse mais c'est en général.

M. FEUILLADE : Je ne vais pas rentrer dans ce débat mais je crois que c'est un vrai débat de fond, c'est Mme Bergerol qui vient de le lancer entre autres, mais moi je crois effectivement qu'il faut aussi rendre la ville à ses habitants, on ne peut pas opposer le droit au logement -et Dieu sait qu'il y en a besoin du droit au logement, on a plein de gens qui demandent des logements- et le droit à avoir effectivement autour des jardins, peut-être sur les toits, il y en a aujourd'hui qui font des jardins sur les toits, etc., ce sera dans les caves bientôt, ils feront des salades dans des caves ... Il faut, me semble-t-il, c'est une opinion personnelle de citoyen à Antony, il faut reconsidérer et revoir effectivement nos façons de vivre et nos villes comme nos campagnes. Et donc je crois qu'il ne faut pas jeter l'anathème sur les uns et les autres, je crois qu'il faut qu'on apprenne à s'écouter, à entendre ce qu'on nous dit.

Alors tout le monde va rigoler mais moi je suis très surpris des propos de cette gamine de 16 ans, de Greta Thunberg : évidemment on est pour ou on est contre, on dit plein de choses, mais cette gamine, elle nous interpelle et il faut qu'on apprenne à écouter ce que des gamines comme elle sont en train de nous dire dans nos villes, dans nos campagnes, sur notre planète : il nous faut réagir ! Mais franchement, je le dis du fond du cœur, et je ne fais pas de la politique, là. Je dis : est-ce qu'on va enfin apprendre à écouter et à réagir ?

M. le Maire : Bien. Merci M. Feuillade.

Mme HAGEL : Je signalerai que nous avons des Greta Thunberg à Antony, elles se sont exprimées au collège Anne Frank au mois de juin, devant environ 100 personnes, et c'étaient des élèves de quatrième qui nous disaient « vous ne faites rien, vous les adultes, donnez-nous le droit de vote, pas la majorité, le droit de vote, parce que nous, on veut faire quelque chose. »

M. le Maire : Très bien. Je vous propose, mes chers collègues, avant de passer à l'ordre du jour, de donner au conseil des informations, vous demandiez des informations, eh bien vous allez en avoir, sur plusieurs sujets qui n'appellent pas de délibération mais qui me paraissent importants pour nos habitants. Donc je passe d'abord la parole à Armelle Cottenceau pour nous parler de la maladie qui vient de frapper les platanes de l'avenue Raymond Aron, Mme Cottenceau vous avez la parole.

- Information sur la maladie des platanes de l'avenue Raymond Aron.

Mme COTTENCEAU : Je viens malheureusement confirmer la nouvelle que vous avez peut-être vue sur le site de la ville d'Antony : Des platanes ont attiré l'attention des services départementaux cet été, ils sont morts de soif et ça leur a semblé suspect, malgré la canicule. Actuellement il y en a déjà 7 qui sont morts et 2 ou 3 autour qui sont en train de mourir. Ils ont

pensé à une maladie, ils ont demandé à des laboratoires de faire des analyses, deux laboratoires ont fait des analyses à quelques semaines d'intervalle et malheureusement le deuxième a confirmé ce que le premier avait tout de suite détecté : il s'agit du chancre coloré du platane. C'est dû à un champignon microscopique qui se développe dans les vaisseaux de l'arbre, bouche les canaux de la sève et émet aussi des toxines. L'arbre meurt de soif en quelques mois parce que l'eau ne monte plus. Le problème, c'est qu'il peut être contaminé mais ne manifester les symptômes qu'au bout de cinq ans. Et extérieurement c'est très difficile à voir. Je suis allée regarder de près les arbres qui sont malades, pour voir, il y a soi-disant des couleurs bleues sur les écorces mais franchement ça ne se voit pas. Le champignon a deux modes de propagation : soit entre les racines, car les arbres ont leurs racines qui communiquent et le champignon passe de l'un à l'autre, bien sûr personne ne peut le voir, soit par voie aérienne, les spores entrent dans un arbre dès qu'il y a une blessure d'une branche, du tronc, et même des blessures aussi aux racines. Alors quand l'homme intervient avec des outils, ce sont souvent les outils qui propagent la maladie et donc si on veut lutter contre, il faut prendre des mesures extrêmement drastiques.

Il y a eu en 2015 un arrêté qui a été pris par l'Etat parce que c'est vraiment un problème national, voire plus. Cet arrêté a servi de base à l'arrêté qu'a pris le Préfet de la Région Ile de France il y a quelques jours ; il y a des mesures de prévention : d'abord il faut couper tous les arbres malades et tous ceux qui sont autour. Il y a des rayons différents et a priori il faut respecter un rayon de 50 mètres, c'est beaucoup. Les arbres actuellement morts sont répartis entre la Croix de Berny et la limite nord d'Antony vers Bourg-la-Reine. Donc il se pourrait que l'on soit obligé de couper tous les platanes à gauche et à droite de la RD 920 pour éviter que la maladie ne se propage aux platanes des autres quartiers. A Antony on en a beaucoup, 1.500 environ ; et puis il y a aussi ceux du Parc de Sceaux qui ne sont pas très loin. Donc pour empêcher la maladie de se propager partout, il faut prendre des mesures radicales, malheureuses mais radicales, et la façon de procéder elle-même est très précise : il y a des mesures de désinfection des outils, du sécateur à la pelleuse, qui sont très compliquées à faire, et quand on supprime les arbres malades ou ceux qui sont à côté, il faut les brûler le plus près possible du chantier pour éviter de les emmener au loin.

Par ailleurs les propriétaires de platanes, y compris les particuliers, sont concernés par l'arrêté, ils doivent déclarer à la Direction Régionale compétente, la DRAF, s'ils pensent que leur platane est malade. Et s'ils l'élaguent ou s'ils font des travaux à son pied, ils doivent aussi le déclarer. Et malheureusement il n'y a actuellement aucun moyen de lutte contre ce champignon. Il faut dire que c'est un champignon connu récemment sur le plan des maladies, il n'a été détecté pour la première fois qu'en 1929 aux Etats-Unis, et on pense qu'il serait arrivé dans des caisses de munitions pendant la guerre, caisses qui ont été débarquées à Marseille puisque les premiers platanes atteints de cette maladie étaient autour de Marseille. Ensuite il a voyagé, malheureusement il est arrivé dans le début des années 2000 vers le

Canal du Midi, il y a déjà je crois 15.000 platanes qui ont été coupés là-bas. Il y a 5 ans il est arrivé à Lyon, cette année il est donc arrivé à Antony, en région Parisienne et à Nantes. Donc c'est une affaire très grave et qui demande des mesures extrêmement drastiques et très compliquées à mettre en œuvre parce que nous sommes en pleine ville. Si on coupe des arbres, ça fait du bruit, ça gêne la circulation, enfin il y a un gros souci.

Et comme le champignon reste dans le sol une dizaine d'années, donc on ne pourra pas replanter de platanes, en aucun cas. Il faudra planter d'autres essences car ce champignon attaque strictement le platane et heureusement il n'attaque aucune autre essence d'arbre. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre.

M. ARIPA : Il n'y a pas de traitement ?

Mme COTTENCEAU : Aucun. L'INRA a cherché à créer une variété résistante parce que c'est une des méthodes possibles mais pour le moment, il n'a pas réussi. C'est nouveau, pour étudier un champignon, c'est très compliqué. Par exemple actuellement, on ne sait pas vraiment si les feuilles sont porteuses du champignon ou si ce sont simplement les rameaux. Scientifiquement on ne le sait pas, donc on se méfie absolument de tout, y compris des feuilles.

M. RUFAT : Le périmètre de 50 mètres ou de 80 mètres, c'est variable, où l'on doit abattre les arbres, s'applique à tout le monde, donc y compris les riverains ?

Mme COTTENCEAU : Tout à fait.

M. RUFAT : Les riverains qui sont dans ce périmètre ne font pas une déclaration...

Mme COTTENCEAU : Il faudra couper ces arbres.

M. RUFAT : Et l'abattage est à la charge du propriétaire ?

Mme COTTENCEAU : Du propriétaire, oui je crois. Et ça coûte cher.

Mme HAGEL : Je suppose que dans un cas comme ça, les assurances doivent pouvoir prendre en charge au moins une partie du coût... parce que de fait, c'est un peu une catastrophe naturelle ! Il n'y aura pas d'arrêt ?

Mme COTTENCEAU : Je fais un rectificatif : il paraît que j'ai dit qu'on allait abattre tous les arbres, excusez-moi : tous les platanes, pas les autres.

M. VOULDOUKIS : Juste une information à propos de la maladie présentée par Armelle : il s'agit d'un champignon qui n'est pas pathogène ni toxique pour l'homme ni pour l'animal.

Mme COTTENCEAU : Il n'est toxique que pour le platane et uniquement pour le platane. Et si vous voulez son nom, c'est *Ceratocystis Platani*.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions sur le chancre coloré ? Evidemment on vous tiendra au courant de toute l'évolution de ce problème.

Mme HAGEL : Dans l'hypothèse où les particuliers, comme le disait Pierre, ne pourraient pas prendre à leur charge l'abattage des platanes, il va falloir que la Ville agisse.

M. le Maire : Oui, on le fera. Mais a priori il y a l'US Métro dans les environs qui pourrait être concerné, qui n'est pas loin, il y a là des platanes, et il y a le Département au Parc de Sceaux, mais il y a aussi des particuliers. Sanofi aussi a les moyens d'abattre, mais il n'a pas les médicaments par contre pour soigner ... il a l'argent.

Pas d'autre question ? Donc on peut passer au deuxième sujet dont je voulais vous entretenir, c'est notre projet de modification du PLU.

- Information sur le projet de modification du PLU.

M. le Maire : Comme vous le savez, depuis la mise en œuvre de la Loi NOTRe, les questions d'urbanisme, pourtant si importantes pour notre ville et pour ses habitants, échappent désormais à la compétence du Conseil Municipal.

La Loi a confié, en effet, les compétences urbanisme et aménagement au Territoire et c'est donc le Conseil Territorial qui décide désormais du Plan Local d'Urbanisme.

Je tiens néanmoins à vous informer, et à débattre avec vous, des modifications que j'ai demandées au Territoire d'apporter à notre PLU. Elles ont pour objet de préserver nos espaces verts. Le réchauffement climatique qui se confirme de plus en plus chaque année nous l'impose.

La Ville d'Antony a la chance d'être l'une des communes les mieux pourvues en espaces verts du territoire de la Métropole du Grand Paris, grâce au Parc de Sceaux et aux parcs municipaux qui ont échappé à l'urbanisation du 20ème siècle. Grâce aussi aux jardins de nos 10 000 pavillons.

Quand on regarde une vue d'Antony prise d'un satellite, on voit une carte verte constellée de points rouges qui sont les toits de tuile des pavillons. Nos espaces verts sont particulièrement les bienvenus lors des chaudes journées d'été : quand on revient de Paris, on apprécie la différence de température dont on bénéficie grâce à eux.

Dans la perspective du réchauffement climatique qui se confirme chaque année davantage, nous devons à tout prix conserver cet atout.

S'agissant des espaces verts publics, il n'y a pas de problème. Leur surface s'est accrue au cours des vingt dernières années avec l'ouverture dans les années 90 du Bois de l'Aurore, du Parc du Noyer Doré en 2009 et du Parc des Alisiers en 2014. Au cours des prochaines années, nous allons mettre à profit le départ du club de rugby vers le stade de la Grenouillère pour réaménager le Parc Heller et y planter davantage d'arbres de haute tige. Et, naturellement, en dépit des rumeurs que certains propagent à l'envi, il ne saurait être question de vendre le moindre espace vert municipal.

Le problème se pose en revanche pour les espaces verts privés. Le processus de densification mis en œuvre par les Pouvoirs Publics dans l'agglomération parisienne, qui consiste à « construire la ville sur la ville » à travers la loi SRU votée en l'an 2000, la loi ALUR votée en 2014 et le Schéma Directeur de l'Ile de France (le SDRIF) adopté à la même époque, met nos espaces verts privés de plus en plus en danger.

En supprimant toute notion de surface minimale à la constructibilité d'une parcelle, la loi incite, en effet, les propriétaires à diviser leurs terrains au maximum pour y construire de nouveaux pavillons. Limitée jusqu'à ces dernières années, cette évolution s'est accentuée au cours des derniers mois et menace de plus en plus les espaces verts privés.

Nous ne pouvons pas laisser disparaître ces espaces verts. C'est pourquoi nous avons décidé de demander au Territoire de modifier notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de mieux préserver les cœurs d'ilots, c'est-à-dire les jardins situés à l'arrière des pavillons et à en maintenir la plus grande partie en espaces de pleine terre, pour mieux absorber les eaux pluviales.

J'ai bien conscience que cela va à l'encontre de la densification que nous impose le gouvernement, qui se fait pourtant aussi au nom du climat pour limiter les déplacements individuels, mais nous ne devons pas lui sacrifier nos espaces verts.

Je passe la parole à Philippe Martin qui va vous exposer les principales modifications que nous envisageons.

M. MARTIN : Tout d'abord, M. le Maire, je tiendrai à vous remercier d'avoir d'ores et déjà lancé la procédure auprès du Président du Territoire qui l'a d'ailleurs acceptée. Cela, c'est fondamental.

Donc sur notre modification, je vous donne les points principaux sachant que, comme je vous l'ai proposé dans notre commission, nous aurons l'occasion de faire une réunion particulière pour développer l'ensemble de ces orientations.

La première et principale, c'est que nous interdisons les constructions au-delà de la bande des 20 mètres, cela veut dire que nous interdisons toute construction en lot arrière.

La deuxième orientation, c'est de limiter la hauteur au faitage qui est aujourd'hui de 12 mètres et nous la ramenons à 10 mètres.

La troisième, en cas de division : aujourd'hui quand une construction est en projet, nous autorisons 40 % du bâti sur le terrain. En cas de division, ce pourcentage sera réduit à 20 %. C'est clair ? Pas de questions ?

Sur le plan espaces verts : en ce qui concerne le terrain non bâti, autour du bâti, aujourd'hui nous imposons 70 % de terrain en pleine terre ; nous poussons à 90 % cet espace en pleine terre, sur la part du terrain non bâti, bien sûr. Donc de 70 % nous passons à 90 %.

En ce qui concerne la végétation : nous imposons un arbre haute tige pour 100 mètres carrés de surface libre, avec bien sûr également une obligation de reconstituer en équivalent toute plantation qui aurait été amenée à être détruite.

Ce sont les axes principaux que nous avons transmis au Territoire comme orientations.

Mme HAGEL : Ce que je voudrais dire, c'est que la situation actuelle dans la ville montre que de nombreux propriétaires construisent, déposent des permis de construire et construisent probablement pas exactement comme ils avaient prévu de le faire. Il y a des tas d'endroits dans la ville où l'on se rend compte que des agrandissements, de gros agrandissements de pavillons, se font, souvent avec des pavillons supplémentaires qui se raccrochent, il n'y a plus du tout ou très peu de pleine terre, et il y a des parcelles entières qui sont bétonnées notamment pour ranger les voitures. Donc la situation actuelle est quand même très inquiétante, parce qu'on voit bien ce qui s'est passé en juin de l'année dernière : plus on va artificialiser nos sols, plus on aura des problèmes, d'autant plus je rappelle Monsieur le Maire, que nous attendons toujours la retenue supplémentaire à Fresnes, qui coûte je sais bien très cher, 20 M€, mais je pense que plutôt que de construire une fosse de plongée, on aurait mieux fait de faire un bassin de retenue.

M. le Maire : Les plongeurs apprécieront votre proposition !

Mme HAGEL : Eh bien oui, absolument ! Oui, ils apprécieront sûrement. D'autre part, je crois qu'il y a un autre problème qui n'est pas du tout abordé dans vos propositions : A Antony, nous avons un problème particulier en matière de géologie. Nous avons des marnes vertes. Vous avez des associations qui ont fait un boulot énorme -je cherche des yeux les gens qui ont eu communication de ces dossiers- des associations qui ont fait un boulot énorme pour essayer de trouver des solutions de manière à ce que les pavillons arrêtent de se fissurer. Vous avez environ 700 pavillons à Antony qui sont fissurés, certains énormément ; or on sait aujourd'hui que quand on construit à côté d'un pavillon, il y a des risques de fissures sur les pavillons autour. Donc il y a des villes, notamment dans l'Yonne, qui sont dans ce cas - parce que ces problèmes-là, il y en a partout-, il y a même une lettre du Préfet des Hauts-de-Seine : le Préfet des Hauts-de-Seine a envoyé au Maire de Châtenay-Malabry, donc c'est vraiment tout près, il y a un an ou deux, une lettre qui explique, alors moi je ne suis pas une technicienne et je ne le deviendrai jamais, qui explique quelles sont les mesures qu'on peut prendre pour essayer de limiter ces difficultés. Si vous faites une modification du PLU, il faudrait peut-être aussi aborder ces problèmes-là qui sont quand même des problèmes extrêmement importants dans une ville comme la nôtre et qui vont aller en s'accroissant avec les risques climatiques.

M. MARTIN : Alors je ne sais pas si vos associations ont des solutions à proposer, mais sinon, sur le plan administratif...

Mme HAGEL : Oui, bien sûr, des solutions au niveau des PLU...

M. MARTIN : Sur le plan administratif je vous rappelle qu'il y a une procédure déjà importante qui est le référé préventif. A savoir qu'il est important pour le constructeur, comme pour le pavillon mitoyen, de prendre les garanties pour s'assurer que s'il y a des dégradations à venir, elles soient prises en charge par le constructeur de l'immeuble mitoyen. C'est important, et ça se fait, et ça se fait systématiquement aujourd'hui dans l'ensemble des constructions.

M. FEUILLADE : Une réaction de citoyen à Antony : on entend ce soir des propositions nouvelles sur la modification du PLU, on n'en n'avait jamais entendu parler préalablement, donc sur le principe évidemment revoir le PLU, pourquoi pas ? Les orientations qui sont données pour la préservation des sols, du patrimoine, pourquoi pas ? Mais on ne va pas vous dire ce soir, on ne va pas lever les deux mains pour vous dire « oui on est d'accord avec vous », ça demande une réflexion, un travail. Pour notre part, nous rappelons que dans notre ville, nous avons besoin d'un équilibre, on l'a toujours dit : du pavillonnaire, oui, mais aussi permettre l'accès aux gens, aux citoyens, accès au logement, au logement public, au logement collectif, etc... Or aujourd'hui c'est un vrai problème dans notre ville, c'est un vrai problème. Alors moi j'entends bien qu'on concilie le secteur pavillonnaire, le secteur avec les petits jardins, les platanes, etc...

M. le Maire : Malheureusement non, plus les platanes ... Oubliez les platanes !

M. FEUILLADE : Vous avez bien compris que je suis pour la sauvegarde du platane ! C'est une cause nationale ! Passons, mais non, il ne faut pas en plaisanter, je pense qu'on a besoin d'une vraie ville comme on avait jusque-là, équilibrée, une ville équilibrée, or aujourd'hui qu'est-ce qui se passe ? Il se passe que des couches entières de population ne peuvent plus se loger dans cette ville ! C'est trop cher !

C'est une question fondamentale le droit au logement, le droit à l'habitat dans une ville équilibrée, voilà ce que je veux dire. Ce que nous a proposé Philippe Martin, la révision du PLU, pourquoi pas ? Mais à condition effectivement qu'on intègre l'ensemble, et le problème aujourd'hui, c'est le logement dans notre ville des couches moyennes intermédiaires qui ne trouvent pas à se loger... Comment voulez-vous vous loger dans un trois pièces à 1.400, 1.500, 1.600 € chez Foncia ? Ce n'est pas possible. Les gens s'en vont et ma conviction, c'est que nous devons dans une ville ... comment dirais-je ? ... une ville qui partage, il faut conserver ces couches ; il faut travailler, il faut travailler ensemble pour que dans le cadre d'une révision du PLU, on puisse effectivement construire, bâtir des complémentarités, or aujourd'hui ce n'est plus le cas dans cette ville. Nous sommes dans une ville d'exclusion. On est dans une ville d'exclusion aujourd'hui. Il faut travailler dessus. Je vois bien ce qui se passe par exemple sur Jean Zay, qu'est-ce qu'ils font ? Ce sont des promoteurs immobiliers. Ils vont

nous sortir des trucs à 8.000, 9.000 € le mètre carré et rue Mounié, même, c'est 10.000 ! J'y suis allé !

M. le Maire : Non mais non, mais non ! Pas 10.000 !

M. FEUILLADE : Eh bien écoutez, rue Mounié, tout compris c'est 10.000.

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : J'y suis allé ! Je leur ai demandé, je n'avais pas les sous mais c'était juste pour voir. Tout compris, c'est 10.000 !

M. le Maire : Non. Vous exagérez, ce n'est pas possible !

M. FEUILLADE : Non, sans exagérer : on est dans une ville où les prix d'achat sont extrêmement élevés...

M. le Maire : Ecoutez, on sort du sujet, on était sur la défense des espaces verts et on parle de chiffres astronomiques qui n'ont rien à voir avec Antony en plus ! Ce sont ceux de Paris !

M. FEUILLADE : M. le Maire, on n'en est pas loin ...

M. le Maire : Mais si, on en est loin ! Mais si ! Le prix moyen du mètre carré de l'ancien à Antony c'est 4.900 € ! Le prix moyen du marché immobilier ancien.

M. FEUILLADE : Je parle de vos amis qui construisent aujourd'hui dans la ville, la Franco-Suisse, etc.

M. le Maire : C'est maximum 8.000, maximum. En super centre-ville. C'est moins cher que Barbès.

M. FEUILLADE : Oui bien sûr !

M. le Maire : C'est vrai. Lisez la presse !

M. FEUILLADE : Mon propos était simple, c'était de dire : il faut, si vous voulez réviser le PLU, mettre en place les moyens pour qu'on continue ou qu'on accentue une ville équilibrée où chacun, et tout le monde, puisse trouver sa place.

M. MEDAN : Vous ne pouvez pas dire que c'est une ville qui exclut ...

M. FEUILLADE : Si Monsieur !

M. MEDAN : C'est excessif.

M. FEUILLADE : M. Médan, ce n'est pas que mon avis, je vous donnerai puisque vous n'y êtes pas, les chiffres de la commission intercommunale sur le logement à laquelle je participe, à laquelle je suis, vous n'y êtes pas mais M. Legrand y est : il a tous les chiffres, toutes les données et vous verrez que ce que je dis est vrai.

M. le Maire : Non !

M. FEUILLADE : M. Médan, vous ne l'avez pas lu ! Vous n'y êtes pas, vous ne l'avez pas lu !

M. le Maire : Revenons au sujet !

Mme HAGEL : M. Médan, juste un petit exemple : il y a des familles Antoniennes qui vivent parfois à cinq ou six dans 28 mètres carrés, dans le quartier Pajeaud, pas en centre-

ville, les propriétaires pour 28 mètres carrés leur font payer 800 € par mois. Ils vivent à 4 ou 5 dedans. Et pendant ce temps-là, bien sûr ils font une demande de logement social parce que c'est logique, ils ont des petits revenus, ils travaillent tous les deux, ils ont des petits revenus, un tout petit logement, et comme il n'y a pas de logement social suffisant à Antony, ils restent et ils engraisent ... Eh bien oui, c'est ça !

M. le Maire : Mme Hagel, c'est pour cela que nous avons acheté deux tours récemment à Pajeaud et que nous avons divisé par deux les loyers. N'est-ce pas M. Legrand ? Et si nous le pouvons, nous achèterons les autres.

M. MEDAN : Mais vous pouvez toujours trouver des exceptions ...

M. CHARRIEAU : Je voudrais juste rajouter un petit mot pour répondre à M. Feuillade sur les familles de CSP « moyennes » on va dire. Je vous rappelle qu'on a inauguré il n'y a pas très longtemps au quartier Pajeaud aussi un immeuble qui appartient à la filiale d'Action Logement et qui fait du logement intermédiaire justement entre les prix du marché et les prix du logement social. C'est fait vraiment pour ces classes-là. Et on a plusieurs immeubles comme ça sur Antony. 40 logements.

Mme HAGEL : Il faudrait en faire d'autres...

M. le Maire : 40 logements et 40 logements sociaux aussi, donc ça fait quand même 80 logements sur l'ensemble de la deuxième tranche d'Harmony.

M. MARTIN : M. Feuillade, un point pour calmer votre impatience : nos orientations vont, iront bien sûr vers une modération du foncier.

Mme HAGEL : Une modération ?

M. FEUILLADE : Mais vous ne faites que des petits logements, des un, deux, trois pièces et pas des grands logements pour les familles ! On a besoin de grands logements pour les familles.

M. CHARRIEAU : M. Feuillade, je suis désolé mais j'étais avec M. Cadot, préfet de Paris, ce matin, qui demande quoi ? Qui demande que l'on fasse avant tout des petits logements. Donc allez voir l'Etat parce que le ministère nous demande de faire avant tout des petits logements...

Mme HAGEL : Et qu'est-ce qu'on fait des familles ?

M. FEUILLADE : Tu as raison parce qu'ils veulent virer les familles à 30 kilomètres de Paris ! C'est leur politique !

Mme HAGEL : Et qu'est-ce qu'on fait des familles ?

M. le Maire : La parole est à M. Rufat qui revient certainement sur le sujet des espaces verts.

M. RUFAT : Sur le sujet de modification du PLU et vous avez mis ça sur le compte des espaces verts, c'est une façon « verdie » de le faire. Cette demande, ça fait plusieurs années qu'on vous titille sur les lotissements, les petites surfaces... vous nous dites à chaque fois « c'est la loi », mais vous pouvez agir ! Donc je suis ravi de voir qu'enfin, à l'approche des

élections, vous avez eu le courage de demander une modification du PLU au Président du Territoire, et donc c'est bienvenu, c'est peut-être l'avantage de la démocratie d'avoir de temps en temps à rendre compte devant les électeurs.

M. le Maire : Monsieur Rufat, vous qui avez voté en faveur du SDRIF, vous devez quand même avoir du mal à dire ça !

M. RUFAT : Monsieur le Maire, vous vous souvenez peut-être que lorsque le Président Siffrédi avait proposé une motion contre la loi Maptam de l'agglomération, j'ai voté contre. Donc ...

M. le Maire : Et le SDRIF, par contre, vous l'aviez approuvé.

M. RUFAT : Mais non, je n'ai pas voté le SDRIF !

M. le Maire : Non mais M. Rufat, quand vous votez ici...

M. RUFAT : Eh bien quand j'ai pu m'exprimer, je l'ai fait...

M. le Maire : Quand nous avons voté ici pour ou contre le SDRIF, selon l'avis donné par la ville, nous avons donné un avis négatif, vous, vous avez donné un avis positif.

M. RUFAT : Concernant le PLU vous pouvez nous dire sur quelle zone exactement il va s'appliquer ?

M. le Maire : La zone pavillonnaire uniquement.

Mme HAGEL : Juste un point : est-ce qu'il va passer avant la fin du mandat, votre PLU ?

M. le Maire : Oui... Non. Mais la procédure sera lancée avant et elle aboutira après.

M. MARTIN : Et il est applicable. Il est applicable dès maintenant.

M. le Maire : Il est applicable dès maintenant. Nous l'appliquons dès maintenant par anticipation, c'est normal.

Mme HAGEL : C'est normal ?

M. MARTIN : Oui, tout à fait. Dès l'instant où la procédure est lancée par le Territoire, nous pouvons l'appliquer. C'est ce qui se passe.

M. le Maire : Nous verrons si les promoteurs attaquent.

Mme HAGEL : Eh bien là dites donc ! Je ne savais pas la rétroactivité ! C'est quand même la rétroactivité d'un texte, c'est quand même très rare en droit français.

M. CHARRIEAU : Ce n'est pas de la rétroactivité, on sursoit aux décisions.

M. le Maire : Par anticipation. Y a-t-il d'autres questions avant de passer au point suivant ? Il n'y en a pas ?

Alors maintenant je vais vous dire un mot de l'arrêté sur l'instauration d'une zone de circulation restreinte, la ZFE.

- Arrêté portant sur l'instauration d'une zone à circulation restreinte.

Lors de notre Conseil de juin, je vous avais informés de mon intention de prendre un arrêté portant instauration à Antony d'une zone à circulation restreinte,

conformément à la délibération votée par le Conseil Métropolitain le 12 novembre 2018.

La consultation des habitants, réalisée du 28 mars au 12 mai par la distribution d'une lettre dans toutes les boîtes à 30 000 exemplaires, avait, en effet, montré une approbation à 61 % de la prise de cet arrêté pour l'ensemble du territoire de la Commune.

Toutefois, en raison du coût que représente le remplacement des vieux véhicules diesel, je vous avais précisé que l'arrêté n'entrerait en vigueur qu'au 1^{er} juillet 2020 – et non au 1^{er} juillet 2019 – et qu'il serait soumis à plusieurs conditions :

- La mise en place par l'Etat d'un guichet unique en ligne permettant aux usagers de savoir quelles aides ils pouvaient cumuler,
- Que ce guichet assumerait la fonction de tiers payant,
- Que des aides gouvernementales spécifiques soient prévues pour les foyers les plus modestes.

La procédure de prise d'un tel arrêté impose la consultation préalable de la Métropole, du Département, du Territoire et des communes limitrophes, ainsi que des chambres consulaires.

J'ai reçu les avis favorables des communes de Châtenay-Malabry, de Fresnes et de Massy, ainsi que de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine.

Compte tenu de ces avis, j'ai pris le 12 septembre dernier l'arrêté annoncé, mais, je le rappelle, il ne sera applicable que le 1^{er} juillet 2020 et seulement si les conditions exigées sont remplies.

Donc si l'Etat prend des mesures de guichet unique et des aides spécifiques pour les plus modestes, l'arrêté sera applicable, mais s'il ne le fait pas, il ne sera pas applicable.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, franchement je trouve que c'est le genre de truc ... c'est une usine à gaz qu'on ne sait pas comment mettre en place, honnêtement je pense que par rapport aux citoyens, je le dis comme je le pense, on « se fout » royalement d'eux ! C'est le genre de truc qu'on met en place en sachant qu'on ne pourra pas le mettre en place parce que l'autre ne sera pas d'accord, etc... on se moque des gens ! Quels moyens vous allez mettre Monsieur le Maire, à Antony, pour faire appliquer votre arrêté ? Vous avez trois policiers municipaux, vous croyez que ... On prend des arrêtés qui sont totalement

inapplicables. Je pense qu'on se moque du monde. Or ces questions-là, je le dis, et je vous le dis aussi parce que c'est de sensibilité nouvelle pour moi : on ne peut plus rire ou sourire ou faire des demi-mesures sur ces questions-là.

Mme HAGEL : Tu as changé !

M. FEUILLADE : Oui j'ai changé et je l'assume. C'est urgent, il faut prendre des vraies mesures ; il ne faut pas prendre ces mesurette, etc. Il faut prendre les choses comme il faut. J'ai interpellé aujourd'hui le copain d'Annie-Laure, je lui ai dit : est-ce que tu peux me donner les résultats sur les trois derniers mois qui viennent de passer ? Il m'a dit « Mon pauvre ami, on n'en sait rien ! On ne sait rien du tout ! » C'est la réalité. On prend des mesures, on monte ce genre de chose, et ça ne sert à rien ! Prenons les choses comme il faut les prendre, comme on a besoin de les prendre ! Je le dis : avec ces mesures, on est en train de nous endormir et six mois avant les élections, évidemment ! Il faut arrêter ces choses. Il faut prendre maintenant les choses à bras le corps, les vraies choses, et sérieusement.

M. le Maire : Mme Hagel n'est pas d'accord.

Mme HAGEL : Moi, je vais intervenir sur votre proposition. Mais si, je suis d'accord avec M. Feuillade, comme d'habitude, toujours. Soyons sérieux. Je voudrais d'abord rappeler un petit peu l'histoire : le 26 mai 2019 il y a eu une élection européenne et les écologistes ont eu de très bons scores notamment à Antony : plus de 19 %. Et tout d'un coup, tout le monde est devenu environnementaliste ! Nous sommes ravis et sur le fond, nous sommes d'accord avec vous : bien sûr que l'Etat, que les pouvoirs publics en général doivent faire beaucoup plus de manière à ce que les gens, les habitants, puissent changer leur véhicule pour des véhicules moins polluants. Moins polluants, ça veut dire des véhicules plus récents, si possible pas diesel, et pour ceux qui ont les moyens, hybrides et pas électriques, parce que l'électricité, à moins d'avoir un pavillon, quand vous habitez en immeuble, pour le moment, de toute façon ce n'est pas possible. Et en plus, pour beaucoup d'écologistes, ce n'est pas la solution.

Par contre, ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que vous ne nous donniez pas l'ensemble des informations parce que je suis sûre que vous êtes au courant. Vous savez très bien qu'actuellement il y a un grand débat parmi les maires de la Métropole sur justement, et Mme Précetti doit être au courant également, sur justement la manière de pouvoir contrôler les voitures qui ne seraient plus en capacité de rouler dans la Métropole. Parce qu'il y a maintenant des possibilités avec des caméras, vous aimez tellement les caméras Monsieur le Maire, avec des caméras, de visualiser les plaques minéralogiques des voitures et de savoir si elles sont conformes pour circuler sur notre territoire. Donc il y a des moyens, avec le numérique, avec vos caméras un peu partout, les vôtres ou celles d'autres dispositifs, il y a des moyens pour contrôler et en plus sanctionner, sévèrement ou pas, mais sanctionner les véhicules ou plutôt les conducteurs qui conduiraient des véhicules non conformes. Donc c'est un faux problème, on peut contrôler. Le problème c'est qu'aujourd'hui on devrait contrôler mais on devrait surtout, mais là rien n'est fait, par personne, on devrait surtout mettre tout,

toutes nos économies comme diraient des ménages mais les collectivités ont des économies, l'Etat a un budget, et toutes ces collectivités ... si, si, vous en avez, vos finances sont en bon état... de manière à aider et à permettre soit aux gens de ne pas utiliser leur véhicule, de trouver d'autres moyens, soit d'avoir des véhicules adaptés. Et je crois que le problème aujourd'hui, il est crucial, mais qu'à part des mots que l'on entend de part et d'autre, tout le monde le dit, tout le monde dit qu'il faut le faire, mais personne ne le fait. Et le premier à le dire est le Président de la République qui a un discours absolument ... C'est que de la com et rien n'est fait ! Et je crois que c'est à tous les échelons ... alors Monsieur le Maire a fait deux-trois arrêtés sympathiques, il faut quand même le reconnaître, sur le glyphosate -il est très bien votre arrêté, Monsieur le Maire sur le glyphosate- parce que votre arrêté pour le moment -on touche du bois- personne ne l'a retoqué.

M. le Maire : Si, je vais vous en parler.

Mme HAGEL : Ça y est ? ... Moi je me disais que l'arrêté d'Antony était mieux que les autres ... Tant pis !

M. le Maire : Vous avez terminé avec le sujet ? Alors maintenant je vais vous parler du Glyphosate justement.

- Arrêté glyphosate

Lors du Conseil Municipal du 20 juin, je vous avais aussi informés de l'arrêté que je venais de prendre, le 3 juin 2019, pour interdire l'utilisation de produits contenant du glyphosate sur le territoire de la ville.

Je rappelle que la Loi interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des promenades et des voiries depuis le 1^{er} janvier 2017. Qu'elle interdit aussi depuis le 1^{er} janvier 2019 la vente aux particuliers et la détention par des utilisateurs non professionnels de produits contenant du glyphosate. Et que la ville d'Antony avait anticipé ces interdictions en renonçant à l'usage de produits phytosanitaires dès 2015, en appliquant le principe du « zéro phyto ».

Mais il existe des domaines où l'usage du glyphosate n'est pas interdit, en dehors de l'agriculture qui n'est pas présente à Antony.

Ce sont :

- Les emprises ferroviaires,
- Les espaces extérieurs des copropriétés et des résidences de logements sociaux.

C'est ce que visait l'arrêté.

J'ai reçu le 29 août dernier une lettre du Préfet des Hauts-de-Seine me demandant de bien vouloir abroger cet arrêté, en application de la jurisprudence qui considère

que la Loi confie au Ministre de l'Agriculture « un pouvoir exclusif de police spéciale en matière de produits phytosanitaires. »

J'ai le plus grand respect pour la jurisprudence du Conseil d'Etat mais je regrette que le Ministre de l'Agriculture, qui est doté de ce pouvoir exclusif, n'ait pas jugé bon d'interdire l'usage du glyphosate à la SNCF et à la RATP qui peuvent continuer d'en épandre sur leurs lignes de RER qui traversent notre ville.

J'abrogerai mon arrêté quand le Ministre aura pris ses responsabilités.

C'est un arrêté pour interdire à la SNCF et à la RATP d'utiliser du Glyphosate mais également aux copropriétés. Il est clair que chez nous, Hauts-de-Bievre Habitat n'utilise pas de glyphosate, ça on le certifie, mais je ne peux pas garantir que d'autres ne le font pas. Ça, je l'interdis et donc évidemment si la SNCF et la RATP contestent des mesures que j'aurais prises et des amendes qui seraient prises en application de cet arrêté, devant le tribunal administratif, il n'est pas exclu qu'ils aient raison, qu'ils aient gain de cause. Mais moi je demande au ministre de l'Agriculture de prendre lui-même l'arrêté puisqu'il a le droit.

M. FEUILLADE : Moi je vais vous proposer, Monsieur le Maire, c'est d'écrire au ministre de l'Agriculture qu'il aille se faire voir ailleurs et que vous continuiez à maintenir votre arrêté ...

M. le Maire : Bien sûr, je le maintiens !

M. FEUILLADE : Vous le maintenez et vous lui dites : maintenant vous allez vous faire voir ailleurs !

M. le Maire : Non...

M. FEUILLADE : Mais si ! Il faut arrêter ...

M. le Maire : Monsieur Feuillade, si le ministre émet un arrêté lui-même, je peux retirer le mien !

M. FEUILLADE : D'accord.

M. le Maire : Mais il faut qu'il le prenne.

M. FEUILLADE : A un moment donné, sur ces questions-là il faut arrêter. Ces gens-là qui disposent de moyens ... on découvre maintenant que le ministre peut ... il faut lui dire non ! Non, ça ne marche pas comme ça. Ça suffit. Et on lui dit : le glyphosate et le machin avec la SNCF et la RATP, à Antony c'est terminé !

M. le Maire : Donc je maintiens l'arrêté et je vais l'utiliser s'il le faut.

Mme HAGEL : Dans des zones rurales où les agriculteurs épandent largement, on sait bien qu'il y a des lobbies qui expliquent qu'on ne peut pas faire autrement. Mais on n'est pas dans une zone rurale où il y a des agriculteurs qui épandent !

M. le Maire : C'est pour ça.

Mme HAGEL : Quel intérêt ça a ?

M. le Maire : Si, faire des économies à la SNCF et à la RATP. C'est ça essentiellement ... et puis à des copropriétés

Mme HAGEL : Et de permettre à Bayer et compagnie de continuer à vendre leurs produits mortifères.

M. le Maire : Très bien. Alors je passe la parole maintenant à Jean-Pierre Limborg qui va faire un point d'étape sur le budget participatif et sur les opérations Smart City.

- Point d'étape sur le budget participatif et sur les opérations Smart City.

M. LIMBORG : Je vais essayer d'être bref et je vais vous annoncer assez rapidement les quelques nouvelles. Je crois que je vous ai envoyé un mail à tous cette semaine pour vous parler un peu de la nouvelle plateforme que va lancer la Région. Alors je vous donne quelques nouvelles parce que cet automne sera l'automne de la DATA, c'est-à-dire de la donnée.

Premièrement l'Île de France a gagné l'appel à projet national qui s'appelle TIGA, Territoire d'Innovation de Grandes Ambitions, l'Île de France a gagné avec d'autres régions ; je vous rappelle que nous avons rejoint le consortium de l'Île-de-France TIGA avec notre projet de nouvelle médiathèque que moi j'appelais souvent le Hub, qui sera bien au-delà d'une médiathèque, multi-usages, multi-générationnel, et donc nous avons rejoint ce consortium où il y a 120 partenaires dont 22 collectivités ; donc l'Île de France a gagné, l'Île de France va recevoir 8,4 M€ de subventions de l'Etat et 83,8 M€ de fonds propres de la Banque des Territoires. Monsieur Edouard Philippe a annoncé ces résultats la semaine dernière, on n'a pas encore bien entendu la somme que nous, avec notre nouvelle médiathèque on va recevoir, on va aller bien sûr signer tout cela à la Région dans quelques semaines, c'est quand même une bonne nouvelle.

Deuxième nouvelle : Nous sommes maintenant conformes au règlement de l'Etat et nous avons un Data Protection Officer, un responsable de la protection des données, qu'on appelle en français un DPO, et donc nous avons un prestataire dont la mission est d'être sûr que nous avons la conformité avec le RGPD, le Règlement Général de la Protection des Données.

Une petite nouvelle sur notre plateforme Antony DATA : tout est prêt auprès de la Gazette Pro, et nous attendons maintenant les signatures de contrats, les services juridiques dans les semaines à venir, tout cela devrait être formalisé.

Je vous rappelle également que la revue Smart City organise des étapes dans les villes françaises et le 28 novembre à Vasarely, ce sera la journée Smart City Tour, réservée aux professionnels et aux élus. On mettra en place quatre ateliers : le premier atelier, c'est mettre en place une politique locale de la qualité de l'air ; deuxième atelier : bien entendu les mobilités et le stationnement dans les communes de l'Île-de-France ; troisième atelier : préparer les mobilités électriques ; et quatrième atelier : la politique des DATA dans une commune.

Ensuite, je voulais vous parler du mail que je vous ai fait cette semaine : comme nous avons été repérés par la Région avec TIGA, la Région nous a demandé d'être des partenaires privilégiés de son lancement de sa grande plateforme de DATA. Bien entendu eux aussi

lancent une plateforme de données, elle s'appelle Ile de France Smart Service et je serai bref, c'est bien sûr un concentrateur de données, avec tous les partenaires privés et publics. Ils se lancent dans le projet ambitieux de numériser intégralement les 2,5 millions de bâtiments, ils veulent un double numérique du territoire régional, donc numériser en 3D les 2,5 millions de bâtiments franciliens, ce qui nous permettra d'avoir quelques services dont je vais vous parler : Pour l'instant ils en lancent trois, à terme je pense qu'ils seraient payants mais on ne connaît pas encore le système économique de cette plateforme. Les services lancés maintenant par la Région sont les suivants :

- Le premier c'est « mon potentiel solaire ». Chacun pourra regarder sa surface de toiture, savoir quelles aides il peut espérer, quel rendement pourrait-il avoir s'il couvre son toit de panneaux solaires.
- Le deuxième service qui va être lancé, c'est « Smart work » : c'est recenser et cartographier tous les tiers lieux, bien sûr les Fablab, les co-workings, et les mettre en valeur.
- Troisième service : la Smart Implantation. C'est pour faciliter l'implantation des nouveaux opérateurs économiques : donc les disponibilités, les aides des communes, et ainsi de suite.

Nous allons signer cette convention très bientôt avec cette plateforme numérique régionale. Voilà les nouvelles des DATA. Un petit point sur les budgets participatifs : Sur le budget participatif 2018, nos projets sont en cours, on peut vous donner quelques nouvelles, des bonnes nouvelles des Boîtes à Lire, Isabelle, avec un travail formidable qui est de qualité parce que c'est la PADAF, le plateau urbain, qui va les construire, peut-être Isabelle tu as vu cette semaine le prototype ?

Mme ROLLAND : En effet hier nous avons pu rencontrer au PADAF celui qui a réalisé un prototype, on avait tous les contributeurs aussi et le service voirie et donc le projet avance bien et on espère le voir aboutir d'ici quelques semaines.

M. LIMBORG : Je rajouterai pour ce projet que l'on doit être assez uniques dans ce genre, en effet nous avons choisi que chaque Boîte à Lire aura un référent dans le quartier qui aurait comme responsabilité de vérifier, de nettoyer, d'enlever les livres qui sont abîmés ... Enfin bref, de s'occuper un peu de cette Boîte à Lire pour que ce ne soit pas n'importe quoi.

Peut-être un mot sur les toilettes publiques du Parc Heller qui sont un projet effectivement très compliqué, vraiment compliqué. Il y avait un endroit qui était prêt à être installé au bout de la villa Yvonne et ce projet n'a pas pu aboutir. L'implanter ailleurs coûterait plus de 100.000 € pour creuser et installer les canalisations d'évacuation et d'eau, et donc le plan B qui nous a semblé intéressant avec ceux qui ont posé le projet, c'est de récupérer les vieilles toilettes du manège, de les détruire et d'en construire de très belles, de poser des toilettes déco ; avant je crois que ces toilettes étaient réservées à ceux qui utilisaient le manège, là, elles seraient publiques. Voilà le plan qui est choisi actuellement.

Le reste suit son cours, vous savez comme moi que sur le projet de la qualité de l'air, on fait un test cette année et on achètera les capteurs en fin d'année. Et bien entendu, le préau de l'école Paul Bert, c'est pour l'été 2020.

Alors un mot sur le projet de Budget participatif 2019 : 170 projets déposés. 70 ont été retenus après la commission de pré-sélection. On attend en fin de semaine ou dès le début de semaine prochaine les études de tous les services qui auront certainement peut-être trouvé quelques projets non réalisables, et qui les auront rassemblés, qui auront rassemblé les projets similaires comme l'an dernier. Vous serez avertis courant octobre, donc dans le mois qui va venir, par un courrier, bien sûr aussi sur le site de la Ville, et il y aura aussi un dossier assez complet dans le prochain « Vivre à Antony ». L'ouverture des votes sera le 4 novembre. On a une petite incertitude sur la manière de voter : l'an dernier c'était des codes, chaque famille recevait un code, beaucoup n'ont pas compris que le conjoint, les enfants, pouvaient voter en demandant des codes supplémentaires, ce n'était pas simple du tout, il fallait du temps ; on essaie de voir avec un partenaire nouveau si l'on ne peut pas tout simplement voter avec son mail, comme vous avez pu, enfin certains d'entre vous, remplir le questionnaire sur la rue Mounié qui était vraiment très bien fait, il suffisait de mettre son mail pour le valider. Nous serions favorables à une manière de voter comme ça, comme ça tous les membres de la famille qui ont plus de 16 ans pourraient voter, je trouve que ce serait assez démocratique que tous ceux qui ont une adresse mail puissent voter. On hésite entre ces deux solutions qui ont chacune des avantages et des inconvénients.

Voilà. J'en ai fini de ce petit point Smart City DATA.

Mme LE BRIS : Je vous remercie pour cette présentation, je voulais juste réagir sur la participation d'Antony à l'initiative Smart Région de la région Ile de France. Mon premier point, c'est qu'on a l'impression qu'Antony est embarquée dès qu'il y a une initiative autour de ces sujets, et ça c'est vraiment un gros travail qui est très bien...

M. LIMBORG : On est repérés maintenant.

Mme LE BRIS : Par contre j'ai eu l'occasion quand même de suivre de près ce sujet, il y a l'ambition de faire un double numérique de la Région, ce sont des dépenses quand même assez conséquentes, ce sont des projets qui coûtent 6 M€ qui vont donc aux prestataires retenus pour développer ça, on peut peut-être compter sur la vigilance d'Antony aussi pour faire en sorte que les premières fonctionnalités qui seront testées aillent vraiment à destination des citoyens, des Franciliens, des usagers, parce que ce n'est pas dit que malgré tout le feu d'artifice technologique qui sera construit pour avoir toutes ces couches d'information, ça atteigne vraiment la cible.

Et deuxième chose que je voudrais dire : puisque Smart Work démarre, il y aura le recensement des tiers-lieux qui est une des premières fonctionnalités développées à Antony, eh bien qu'est-ce qu'il y aura dedans ? Je pose la question.

Et une remarque aussi que vous pourrez peut-être remonter à la Région : moi je travaille beaucoup sur les nouveaux modes de travail et le côté « smart » à toutes les sauces, je trouve ça un peu lourd parfois, on peut se questionner : tout le monde ne travaille pas de cette façon-là, alors les autres sont quoi ? Ils ne sont pas smart ? Ils sont quoi ? Je pose la question.

M. LIMBORG : Je prends note de tout ce que vous avez dit, ce sont de remarques pertinentes. On sera bien sûr vigilants en tant que partenaire pour vérifier tout cela. Mais vous savez, ils lancent ... il y a aussi beaucoup de com de la Région, souvent on annonce alors que derrière, tout n'est pas encore opérationnel. On fait partie des pionniers, donc le projet est lancé mais ces plateformes ne seront pas forcément déboguées avant plusieurs mois. En tout cas on suit ça de près et comme c'est synchronisé et c'est cohérent avec ce que l'on fait au sein de la ville, puisqu'on va avoir notre propre plateforme avec la gazette qui y sera. D'ailleurs si vous avez envie de voir à quoi ça va ressembler, parce que j'ai eu la chance de pouvoir y naviguer pendant une journée, c'est assez impressionnant parce que c'est en fait un benchmark étonnant, on a accès à des milliers de statistiques et on peut se comparer avec une commune voisine, avec une région, avec la moyenne nationale, dans des milliers de Data. Alors vous pouvez aller voir la première qui est lancée, c'est le Bassin de Pompey, c'est chez moi d'ailleurs, c'est la sortie nord de Nancy sur la vallée de la Meurthe et vous tapez « data.bassindepompey » et vous verrez, nous aurons la même chose à Antony, enfin la même configuration en sachant que tout est paramétrable.

Mme HAGEL : Si je comprends bien, dans quelque temps, quand nous mettrons « Data Antony » nous aurons quelque chose ?

M. LIMBORG : C'est ça. C'est le but.

Mme HAGEL : Dans combien de temps ?

M. LIMBORG : Alors là, je ne peux pas vous donner de date. Tout est prêt. Techniquement tout est prêt. La date, ça dépendra des marchés.

Mme HAGEL : Mais c'est dans deux ans, six ans... ?

M. LIMBORG : Non, ce serait bien qu'on l'ait d'ici la fin de l'année. Je pense qu'en fait on attend d'avoir le contrat d'Infopro qui ne l'envoie pas... Je vais dire deux mois maxi. Je m'engage !

Mme HAGEL : J'ai une autre petite question : j'ai entendu parler dans les fonctionnalités de « mon potentiel soleil »...

M. LIMBORG : Oui, « solaire »

Mme HAGEL : « Solaire » : c'est très important, et là il faut vraiment que l'ensemble des habitants puisse avoir accès, donc il faut vraiment que le BMO s'empare de l'information pour la diffuser.

M. LIMBORG : Bien sûr.

Mme HAGEL : Parce que le solaire est une solution, même ici.

M. LIMBORG : Bien sûr. Je rebondis sur ce qu'a dit Camille, il y a l'annonce mais nous allons vérifier, maintenant qu'on va signer la convention, qu'on sera dedans, on va vérifier que tout cela est opérationnel. Mais ça peut s'étaler sur plusieurs mois.

M. RUFAT : Oui, on a déjà voté ici la création et la participation de la Ville d'Antony au SIG, au Système d'Informations Géographiques qui est une cartographie et là, il y a aussi un élément de cartographie qui est élaboré dans ce que vous avez évoqué, alors je voulais savoir quelle était la relation entre les deux, première question.

Deuxième question : est-ce que l'ensemble de ces fonctionnalités seront open et free ? Parce que là, j'ai l'impression que vous dites que ça va être peut-être payant ensuite, donc on a l'impression qu'il y a une sorte d'appel fait comme ça qui est fait et puis qu'ensuite on va vous dire : maintenant c'est payant. Donc c'est un peu gênant peut-être sur la partie lancement que vous avez fait.

M. LIMBORG : Alors écoutez, je n'ai pas de réponse à vos deux questions parce que si je reprends la deuxième, c'est encore flou même du côté de la Région. Ils nous ont dit que les deux premières années, il n'y a rien à payer, mais on ne sait pas ce qu'il y aurait à payer à la troisième. Donc voyez, vous savez que maintenant on annonce les choses avant qu'elles ne soient ficelées, vous le savez. Donc je crois que la Région elle-même n'a pas encore décidé quel serait le modèle économique de cette plateforme. Je ne peux pas répondre à la deuxième question.

Sur la première non plus parce que techniquement, je ne sais pas encore la différence entre notre SIG et la modélisation de toutes ces Data. Est-ce qu'ils vont récupérer toutes nos données ? On imagine que nous aussi, la Ville, va pouvoir avoir accès à cette modélisation en 3D. Ces projets sont annoncés sur le papier, donc je reprends le mot « vigilance » de Camille Le Bris. Ces questions que vous posez arrivent un peu trop tôt.

M. GOULETTE : Je voulais juste ajouter des éléments : Je connais un petit peu le sujet également, notamment par rapport aux inquiétudes qui ont été exprimées, que ça serve bien les intérêts du citoyen, effectivement il faut être vigilant là-dessus. L'initiative de la Région, je pense, est à saluer mais je pense qu'elle n'est pas dans une logique de gadget technologique. En France je pense que la Région Ile-de-France est assez avancée mais dans le monde il existe d'autres initiatives déjà plus avancées, je connais personnellement ce qui se fait sur le territoire de Genève qui est assez avancé sur ces domaines-là, depuis plusieurs années, et où vous avez ce qu'ils appellent « le jumeau numérique » c'est-à-dire des modèles numériques notamment 3D avec beaucoup d'informations partagées, et ce qui se fait à Genève est extrêmement intéressant et vraiment apporte des choses aux citoyens ; ces notions de potentiel solaire existent déjà, vous avez également des permis de construire en 3D. Vous pouvez consulter les permis de construire en 3D à Genève, et le retour d'expérience montre par exemple que ça limite les contentieux entre voisins parce que les gens sont mieux informés et donc il y a moins de craintes ... il y a beaucoup de retours d'expérience. Tout ça

pour dire que la Région Ile de France n'est pas complètement pionnière au niveau mondial mais je pense qu'elle peut bénéficier de ces expériences : et effectivement vous avez raison de dire qu'il faut être vigilant et je pense que nous, nous le serons aussi.

Et pour l'aspect SIG, c'est un domaine que je connais également : d'un point de vue technique, effectivement ça se rapproche des SIG, après c'est la question des compétences : qui vise quelles données ; moi j'ai cru comprendre que le SIG c'était précédemment la CAHB, maintenant c'est le Territoire qui gère ça, là on parle de la Région, donc en fait il y a effectivement des questions de compétences pour mettre tout ça en orchestre.

M. GOULETTE : Non, ça ne fait jamais des doublons en fait. L'intérêt d'avoir un organisme centralisateur pour faire une infrastructure, ce que fait la Région, c'est qu'elle se positionne sur réellement la mise en place d'une infrastructure qui va être ensuite déployée pour tous les territoires et éviter les doublons. Donc l'idée effectivement c'est de ne pas payer deux fois les acquisitions de données, des choses comme ça. Mais c'est une question qui est classique et je pense qu'ils en sont conscients et il est bien prévu de ne pas doubler les données et les coûts. C'est ce qui se pratique en tout cas dans les territoires qui font déjà ces expériences.

M. le Maire : Je pense qu'on peut passer à la sixième question préalable, je passe la parole à Wissam Nehmé pour qu'il nous parle du passage à niveau, sujet que tout le monde attend.

- Information sur le passage à niveau.

M. NEHME : Avant de parler du passage à niveau, je voudrais rassurer M. Feuillade sur Massy/Valenton : je n'ai pas compris le sens de sa question lorsqu'il nous a interpellés en début de séance, et il sait très bien, on lui a fourni il y a plusieurs semaines la décision du tribunal administratif qui nous déboutait de notre recours sur ce dossier-là, il a lu, il a certainement épluché et sincèrement, Jean-Marc, je ne sais pas si tu as des reproches à nous faire mais en tous les cas tu ne l'as pas fait sur nos arguments qui étaient vraiment solides ; et rassure-toi on ne va rien lâcher sur Massy/Valenton comme on ne lâchera rien sur le passage à niveau.

Je reviens sur le deuxième point : actuellement il y a deux travaux qui sont en cours sur le passage à niveau et pas seulement sur le passage à niveau mais aussi sur la ligne du RER C. Les travaux de la « Suite rapide », et la suppression du passage à niveau. La « Suite rapide », c'est son nom, ce sont les termes de la SNCF. Les travaux de la Suite rapide consistent en la régénération des voies ferrées, là dans notre cas, entre Rungis et Massy. Les voies sont vétustes, elles ont plus de 40 voire 42 ans d'âge, en 2012 M. Feuillade se souvient très bien, nous avons demandé à la SNCF de les remplacer parce qu'elles étaient vétustes et aujourd'hui ils sont en train de le faire. Ce n'est pas pour nous faire plaisir, ils ont certainement d'autres projets derrière la tête mais bon, ils sont là. Ces travaux ont démarré début août, on a discuté longuement avec la SNCF, on a appris l'existence de ce projet-là début juin peut-être,

on a mis un plan d'action avec eux, surtout de la communication sur la gestion du chantier parce que ce sont des travaux lourds qui vont générer des nuisances sonores qui parfois dépasseraient les 100 décibels.

Le seul avantage de ces travaux-là, c'est qu'à terme le quotidien des Antoniens, les 10.000 riverains environ concernés par ces nuisances-là, qui sont riverains de la ligne du RER C, on va avoir 3 décibels en moins et vu qu'on change le ballast et les rails, on aura moins de vibrations. Donc là il reste encore cinq semaines de travaux avec des travaux sonores, un impact sonore assez important à subir, mais après, vers mi-novembre, la situation redeviendra normale. En ce moment les riverains sont en train d'entendre des claquements des voies, c'est dû au fait que la SNCF, pour remplacer les rails, est obligée de dé-souder les rails qui sont soudés pour pouvoir les remplacer. D'où les claquements que l'on entend aujourd'hui à chaque passage de train et les vibrations supplémentaires que nous ressentons. Là je tiens à rassurer, on l'a dit dans le bulletin municipal, et je tenais à le répéter ce soir.

Le démarrage des travaux qui a eu lieu lundi a été difficile, la SNCF n'a pas respecté comme prévu, comme d'habitude, ses engagements, et il y a eu un clash entre les riverains qui sont arrivés, qui sont descendus du train, il n'y avait pas de bus, il était parti à vide, manque de pot M. le Maire et moi on était sur place, ils se sont dirigés directement sur le passage à niveau pour passer et là, il y avait un mur avec des maîtres-chiens, le ton est monté très vite, je suis intervenu pour défendre les Antoniens qui étaient présents et ça m'a valu un appel de la SNCF, une plainte contre moi auprès de la Police Nationale qui est intervenue sur place. J'ai été obligé avec M. le Maire et Mme la Directrice du cabinet ce soir-là de faire le travail d'agent régulateur pour orienter les gens vers les bus parce que la SNCF qui avait 5 agents sur place plus 2 maîtres-chiens a refusé de le faire. Lorsqu'on leur a posé la question, parce que l'un des accords que l'on avait avec eux, à part les panneaux qu'ils devaient placer, on leur a demandé de distribuer des tracts informant les gens lundi matin comme quoi le soir le passage sera fermé, la réponse que nous avons eue, c'est que la RATP a refusé le droit à la SNCF -il y a une guerre entre eux- de distribuer ces tracts aux riverains. Donc voilà la situation sur la Suite rapide. La situation s'est améliorée mais il y a encore quelques difficultés à prévoir.

Sur la suppression du passage à niveau, ça va vous étonner mais la SNCF est en avance. Elle est en avance sur son planning mais pas le planning des travaux, elle est en avance sur le planning des retards.

On pensait qu'ils allaient nous annoncer des retards fin 2019/début 2020, non, dès qu'ils se sont installés sur le chantier, ils nous ont prévenus de la fin des travaux vers décembre 2022 au lieu d'avril 2022.

Il n'y a pas que ça. Ils sont en retard sur les protections phoniques de la zone jaune ; ils sont en retard sur les protections phoniques de la zone bleue ; ils sont en retard sur la signalétique pour aiguiller les gens et les commerçants. Ils sont en retard sur le référé

préventif de la zone bleue qui n'a pas encore démarré. Ils sont en retard sur les dévoiements des réseaux qui devaient être finis mi-septembre, donc là, on s'oriente vers mi-octobre, voire début novembre. Donc de ce fait, je pense qu'on aura encore des retards qui vont encore être annoncés, pas fin 2022 mais peut-être 2023, s'ils ne rattrapent pas le retard.

Il y a quand même deux points sur lesquels ils ne sont pas en retard, ils sont même en avance et même ils sont très rapides : ils sont très rapides pour aller se plaindre auprès de M. le Préfet de la DRIEA contre le Maire et son conseiller municipal en charge de la sécurité routière qui, selon eux, les bloquent et sont à l'origine de ce retard ; alors que ce sont eux qui ne respectent pas leurs engagements. On a l'habitude, on arrive à les gérer mais à la longue, c'est fatigant.

Là où ils ont raison : on les retarde sur les dossiers d'indemnisation des commerçants. Le projet qu'ils nous ont proposé il y a quelques semaines, pour nous est inacceptable. Ils proposent aux commerçants une indemnisation à partir de 20 % de perte de chiffre d'affaires. Là, on a dit Niet, ça ne passera pas. 20 % de chiffre d'affaires, c'est méconnaître le monde du commerce parce qu'on a plusieurs types de commerces au passage à niveau, je vous donne un exemple : le pharmacien a un produit qu'il vend 4.000 €, sa marge elle est de 88 € sur ce produit-là. Donc s'il perd la vente d'un produit, il va perdre 4.000 € sur son chiffre d'affaires mais sur son gain, il va perdre 88 €. Si le tabac ou le café à côté perd 4.000 €, c'est trois mois de salaire d'un serveur qu'il va perdre. Ça n'a pas le même impact. Donc avec les services financiers et les services juridiques de la Ville, nous sommes en train d'étudier, d'essayer de trouver une formule qui prenne en compte ces spécificités-là des commerçants pour qu'ils puissent tenir le coup, parce qu'il y a quand même au moins deux ans voire trois ans de travaux devant nous. On essaie de faire de notre mieux pour qu'ils maintiennent leur activité, on va revoir les plans de circulation, on va refaire des places de stationnement côté sud, donc à l'angle de la rue Mirabeau et de la rue de Massy pour créer des parkings minute pour que les gens puissent se garer, descendre acheter leur pain, aller à la boulangerie, ou boire un café ou ... passer de l'autre côté. On n'a pas encore trouvé la formule magique mais avec les services financiers de la Ville on a déjà une piste, donc on va essayer de la consolider, on va la voir avec les commerçants concernés avant de la proposer à la SNCF.

Voilà en résumé ce que je pouvais vous dire par rapport à ces deux projets-là.

M. FEUILLADE : Juste une remarque parce que Wissam m'a interpellé à deux reprises dans son propos : Quand j'ai posé la question tout à l'heure, je posais une question de bonne foi, tout simplement pourquoi vous engagiez un recours contre la première décision ? C'était uniquement le sens de mon propos, sur quel fondement vous l'engagiez, et je pense qu'effectivement vous aviez certainement des raisons, qu'il était utile que notre conseil municipal en soit informé.

Sur le fond, vous le savez, avec Wissam ça fait depuis 2003 qu'on travaille ensemble, au début pas vraiment et après main dans la main ; sur ces questions-là nous savions que ces

travaux allaient perturber le quartier, allaient créer des difficultés, etc... et on savait tous que sur ce genre de travaux on a des délais, des aléas, etc., ce n'est pas à vous que je vais le dire. Vous avez connu ça avec le gymnase, là, évidemment c'est un projet encore bien plus considérable ! Oui, ces gens dans ce quartier vont avoir pendant deux ans, peut-être trois, peut-être plus, des difficultés considérables. Il faut les aider et je vais vous le dire de manière peut-être un peu abrupte, Monsieur le Maire ! Mais enfin, franchement, vous allez au bout de la rue Mirabeau aujourd'hui et vous voyez un panneau qui indique que la rue est barrée, le panneau il est sous les frondaisons d'automne et en-dessous, il y a le panneau qui dit que les magasins sont ouverts ! Il est sous les fleurs ! Alors il vaut mieux le dire avec des fleurs, je sais bien, pour dire « Allez vous faire voir », on vous met un beau truc avec des fleurs, mais ce n'est pas à la hauteur ! Ce n'est pas à la hauteur de ce qu'il faut pour ces commerçants ! Il faut effectivement une signalétique, il faut quelque chose autrement... J'ai les photos si vous voulez, et puis mon copain lui aussi là-bas les a, on va vous faire voir les panneaux qui ont été mis ! Il faut être avec une loupe et cueillir les fleurs pour voir ce qu'il y a en-dessous ! Il faut qu'on aide ces gens-là, qu'on aide ces gens-là parce qu'effectivement... alors Wissam a raison, c'est 20 % derrière pour les indemnisations... Je sais que Wissam y va quasiment tous les deux-trois jours, moi aussi, tu y vas même la nuit, moi je n'y vais pas la nuit ... et ces gens nous disent : mais on est en train de perdre effectivement beaucoup de chiffre d'affaires... Alors tu parles du pharmacien avec ses 4.000 € mais il y a l'autre qui vend son petit café à 1,20 € et qui en vend 3, 4, 5 fois moins dans la journée ! Ces gens-là sont en danger, il faut qu'on les aide. Alors il faut qu'on invente avec eux, avec vous, avec les uns les autres, mais on ne va pas les laisser crever ! Parce qu'une fois qu'ils seront crevés, il n'y aura plus de quartier. Il n'y aura plus de quartier ! Et en trois ans, une fois que vous êtes mort, vous ne vous relevez pas. Il faut qu'on aide ces gens. C'est le sens de mon propos, et moi je partage le point de vue de Wissam là-dessus : oui, ça va être extrêmement difficile, il faut serrer le kiki à la SNCF, serrer le kiki à la RATP, parce qu'après c'est eux, il y a la gare ! Il y a la gare après, il y aura des travaux après pendant un an ou deux sur la gare ! Il faut effectivement qu'on travaille ensemble, avec eux, pendant un an ou deux et qu'on leur serre le kiki pour que ça se passe le mieux possible. Voilà le sens de mon propos.

M. le Maire : Monsieur Feuillade, c'est ce que nous faisons.

M. FEUILLADE : Je n'ai pas dit le contraire, vous ne m'avez pas entendu dire que ce n'est pas ce que vous faisiez, vous le faites, mais vous ne le faites à mon avis pas suffisamment...

M. le Maire : Mais si !

M. FEUILLADE : Pour les commerçants, il faut faire plus.

M. le Maire : Nous étions Wissam et moi lundi soir...

M. FEUILLADE : A manger la galette, oui je sais...

M. le Maire : Voilà ! A 9 heures et demie du soir ! Dans la nuit noire ...

M. NEHME : Je vais répondre à Jean-Marc : Si vous avez entendu mes propos, j'ai bien dit « ils ont du retard sur la signalétique ». On n'est pas d'accord sur leur signalétique. Même si on déplaçait le pot de fleurs qui cache le petit panneau, ça ne servirait strictement à rien ! Il faut qu'ils installent les bâches. On n'arrête pas de les relancer pour installer les bâches. La Mairie ne veut pas se substituer à la SNCF. On le fait une fois et ils ne feront plus jamais rien dans le quartier ! Ça va être tout le temps la mairie qui va faire.

Si vous avez lu le dernier article dans le BMO sur le passage à niveau, on a appelé noir sur blanc d'une façon claire, nette et précise à la solidarité : on demande à tous les Antoniens d'aller faire leurs courses dans le quartier. On le fait. Je vous donne un exemple personnel : Le copain de ma fille va fêter ses 25 ans, il habite à Clamart, j'ai acheté le gâteau chez M. LHERAULT. Voilà. Faisons tous comme ça, on ne va pas pouvoir remplacer leur perte de chiffre d'affaires mais au moins on contribue, on est là, on est à côté d'eux, on les écoute.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, je suis d'accord avec M. Nehmé, la solidarité ça existe. Par contre, les commerçants nous expliquent bien qu'ils ont perdu tout l'achalandage de passage. C'est-à-dire qu'ils ont conservé tout ce qui est du quartier, les gens du quartier continuent à venir bien sûr, d'autant plus parce qu'ils sont convaincus qu'effectivement il faut maintenir ces commerces dans ce quartier. Mais la plupart avaient énormément de clients qui étaient des clients de passage et tous ceux-là, ils les ont perdus. Des gens qui s'arrêtaient en allant du 91 à Paris ou dans l'autre sens, tout cet achalandage-là, ils l'ont perdu. Donc il y a trois points : J'ai bien compris que la SNCF était le principal responsable mais quand on voit les retards en matière d'isolation phonique, les retards en matière de signalisation, et ce qu'ils proposent comme indemnisation qui est tout simplement l'indemnisation obligatoire, parce qu'il y a des textes, 20 %, jusqu'à 20 % pour les commerçants, ils se « débrouillent et au-dessus de 20 % on leur donne quelque chose ! Là je crois qu'on a une responsabilité en tant que collectivité, je dirais presque collectivité soutenance, il faudra trouver des solutions pour que ces commerces vivent et restent parce qu'autrement ce quartier va mourir.

M. le Maire : Oui, on les trouvera les solutions, n'ayez crainte.

Mme HAGEL : J'espère.

M. le Maire : N'ayez crainte.

M. NEHME : Pour rassurer Mme Hagel, une des pistes sur lesquelles nous sommes en train de travailler, c'est pour les indemnités proposées et négociées avec la SNCF pour proposer aux commerçants une avance sur la perte de leur chiffre d'affaires. Mais ça se prépare. On ne peut pas promettre aux commerçants des choses qu'on ne pourra pas tenir. Il faut d'abord trouver la bonne solution en leur faveur, discuter avec eux, voir si c'est faisable ou pas parce que comme je vous le dis, les commerces sont différents, le tabac n'est pas la même problématique que le boulanger, que le pharmacien, ils ont des problématiques différentes, donc il faut qu'on trouve la bonne solution. C'est pour cela qu'on retarde pour

l'instant ce dossier-là, la diffusion, le temps de trouver la bonne solution. On est avec nos commerçants bien évidemment !

Mme HAGEL : On vous a alertés dès le début, je crois que vous avez compris l'ampleur du problème.

M. le Maire : Ecoutez, on avait compris dès le départ ! Dès le mois de juillet 2018 nous avons pris l'engagement avec les commerçants de les soutenir ! Dès le mois de juillet 2018, avant même que vous soyez au courant du problème.

Il est 10 heures et demie, je pense qu'il serait temps qu'on rentre enfin dans l'ordre du jour mais néanmoins, les questions dont nous avons débattu étaient quand même importantes pour la Ville et il fallait qu'on en parle. Dans un souci de transparence, n'est-ce pas M. Feuillade, de transparence !

Mme HAGEL : Vous avez bien écouté ce qu'on vous a dit...

M. le Maire : Je passe maintenant la parole à Pierre Médan pour deux emprunts.

I - FINANCES

1 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE À HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT POUR DEUX EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE :

- DE L'ACQUISITION EN VEFA D'UN LOGEMENT SOCIAL SITUE 80-96 RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY DANS LE CADRE DU PROJET HARMONY 2

- DE LA CONSTRUCTION DE SEIZE LOGEMENTS SOCIAUX SITUES 35-47 RUE EMILE LEVEQUE A ANTONY

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Deux remarques : Une par rapport à ce logement qui surgit bizarrement, un PLS alors que l'immeuble est construit. Bizarre ! Alors on me dit parce que j'ai interrogé que ce n'est pas un grand logement, c'est un studio, un F1 qu'on a gagné sur... on ne sait pas trop où... Je rappelle qu'on a déjà voté une délibération...

M. le Maire : Oui.

M. FEUILLADE : Oui, mais on a voté une délibération sur un projet qui n'est pas celui-ci.

M. le Maire : Et alors ? C'est le projet, c'est tout !

M. FEUILLADE : Non mais vous ne dites rien du tout là, M. le Maire, vous dites qu'il y a un logement de plus... qu'importe ...

M. le Maire : Oui, le projet a été modifié par rapport au projet initial.

M. FEUILLADE : Qu'importe, je regarderai...

M. le Maire : Mais ce n'est pas un problème !

M. FEUILLADE : Non, ce n'est pas un problème au contraire, un logement de plus...

M. le Maire : Puisqu'ils sont livrés maintenant, tout va bien !

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, laissez-moi finir ! C'est bizarre d'un seul coup vous montez... Je me dis : Qu'est-ce qui se passe ?

M. le Maire : Non mais vous soulevez des problèmes qui n'en sont pas ! C'est fatigant !

M. FEUILLADE : Mais vous avez raison, ça fait un logement de plus, c'est bien...

M. le Maire : C'est bien, on n'a pas assez de logements !

M. FEUILLADE : Et j'irai voir aussi quand le moment sera venu qui sera le locataire. C'est le premier point. J'irai voir bien sûr. C'est un PLS. C'est le seul PLS dans ce secteur ... peut-être c'est le préfet qui vous l'a demandé ? Peut-être c'est un de vos amis ? Je n'en sais rien. Je ne sais pas.

Deuxième point et là, vous n'y êtes pour rien : Les taux, les taux qui sont faits par l'Etat sont plus élevés aujourd'hui pour faire un PLS, un studio de PLS, on rajoute 1,79. Vous êtes un privé aujourd'hui, vous allez négocier, vous avez des prêts pour acheter entre 0,80 et 1,20. L'Etat est en train de tuer le logement social. On me dira que c'est du PLS, mais du PLS, je le dis et ça n'a pas toujours été notre opinion, il en faut dans notre ville, je le disais tout à l'heure, les couches moyennes et moyennes plus, etc., qui ne peuvent pas accéder... Les PLAI pour les populations les plus en difficultés, on en a besoin dans cette ville et on a besoin aussi effectivement de PLS pour permettre à ces catégories de population qui aujourd'hui ne peuvent pas aller dans le privé, c'est trop cher, elles sont obligées de partir, de rester. Donc il faut qu'on équilibre dans cette ville, on a beaucoup de PLAI, on a des PLUS et il faut qu'on équilibre aussi avec des PLS pour permettre à ces catégories de populations de rester chez nous. Mais avec les taux tels que l'Etat nous les fait aujourd'hui, c'est incroyable !

Alors, je suis d'accord, c'est 50 ans, mais le PLAI c'est 0,50 le pourcentage. Il faut, mais c'est une politique de l'Etat, il faut que l'Etat change sa politique à l'égard du logement social et de l'accession... Pour moi un service de logement c'est un service de logement public. Le service de logement public ne doit pas être que pour loger des pauvres, c'est pour loger des travailleurs, pour loger des gens qui bossent, qui travaillent... C'est ça, c'est la conception qu'il faut avoir et donc il faut permettre dans notre ville comme ailleurs que des gens n'aient pas à payer les coûts aujourd'hui dans le logement privé, un logement 4 pièces à Antony, dans le logement privé, et je ne parle pas des anciens des années 60, 70, c'est 1.600 € ; 1.400 le 4 pièces, 1.600 voire 1.800 € ! Et pas dans du neuf, non, dans le centre-ville. Même dans le quartier du Noyer-Doré, les logements privés qui ont été faits, ce n'est pas 1.600, c'est 1.800 plus les charges, 2.000 - 2.400 ! Les mecs se barrent ! Ils ne peuvent plus payer ! C'est ça la réalité.

Donc il faut que l'Etat, et ce n'est pas vous, mais on peut avoir une politique qui le permette... Vous avez créé la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat, c'est un outil qui peut être intéressant pour développer du logement soit en accession soit en location à des coûts

normaux, en jouant sur un certain nombre de paramètres. Donc il faut que nous utilisions ces outils, il faut que nous combattions la politique de l'Etat. Mais ça, je ne suis pas sûr que vous vous y mettiez tous avec nous, et il faut que l'on mette en place des outils qui permettent à ces familles, aux familles modestes certes mais aussi aux familles +, de catégorie +, de rester dans notre ville, des jeunes et des couches intermédiaires.

Vous me direz quand il sera mis en location, c'est un studio, il sera mis à combien ? A 600 ? 700 € ? Plus les charges... On prend les paris ?

M. le Maire : Nous passons au vote. Il y a deux délibérations, l'une pour le logement unique de M. Feuillade et l'autre pour les logements rue Emile Lévêque.

Première délibération : (Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Deuxième délibération : (Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II – URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

2 - ADOPTION DE L'AVENANT N° 3 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DUNOYER DE SEGONZAC DANS LE QUARTIER LAVOISIER PASSE AVEC LE GROUPEMENT DIETMAR FEICHTINGER ARCHITECTES / QUADRIPLUS GROUPE SA
(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, vous en avez déjà parlé tout à l'heure et vous en avez parlé rapidement dans le cours des commentaires sur les décisions d'intersession, je voudrais y revenir parce que là, quand même, on a affaire à quelque chose d'extrêmement important.

Le libellé de la délibération, comme vous venez de le dire Mme Fauret, l'énonce clairement : C'est en septembre 2014 que le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire et du centre municipal de loisirs Dunoyer de Segonzac. Faites le compte, vous l'avez rappelé d'ailleurs, il y a exactement cinq ans. Cinq ans que ça a été prévu et on attendait l'ouverture, ça a été reculé, on attendait l'ouverture pour septembre et en septembre on nous a annoncé à nouveau un retard. Et avec ce retard, on nous a dit : oui mais de toute façon c'est presque prêt, ça sera ouvert, l'école pourra ouvrir à la Toussaint. Or maintenant, et vous l'avez dit aussi et vos services l'ont dit, maintenant ce n'est plus à la Toussaint... c'est-à-dire qu'en fait, c'est très simple, les services n'osent même plus avancer une date puisqu'ils nous ont dit l'autre jour : on ne peut plus fixer de date. Donc c'est vraiment consternant ! Alors il paraît qu'il y a des défaillances d'entreprises, c'est vrai, mais pendant ce temps-là, les élèves attendent, les parents attendent, les enseignants attendent et les choses ne se font pas.

M. le Maire : Mme Charrier, excusez-moi mais enfin, l'école actuelle fonctionne encore

!

Mme CHARRIER : Oui je sais, Monsieur le Maire ...

M. le Maire : Alors ils attendent, nous aussi on attend, mais enfin ! Les cours sont donnés dans de bonnes conditions...

Mme CHARRIER : Je sais, heureusement !

M. le Maire : Dans de bonnes conditions, donc il n'y a pas de scandale pour le moment

!

Mme CHARRIER : Non il n'y a pas de scandale mais il y a quand même un problème devant des travaux qui durent aussi longtemps !

M. le Maire : C'est un problème de riches quand même !

Mme CHARRIER : Cinq ans pour construire une école, et en plus non seulement on perd du temps et cette perte de temps est déplorable, mais d'autre part les avenants se succèdent et vous avez aussi bien sûr une perte d'argent.

M. le Maire : Oui. Les pénalités de retard aussi se succèdent, vous allez voir !

Mme CHARRIER : J'espère bien ! J'espère bien parce que pour le moment, si j'ai bien fait les comptes, on en est à 134.400 € toutes taxes depuis juin 2015. Et il paraît que la nouvelle directrice du groupe Dunoyer de Segonzac, et nous l'en remercions, se dit prête à emménager et déménager en cours d'année s'il le faut dès que les bâtiments seront prêts. Nous pouvons la remercier parce qu'évidemment c'est différent de déménager en cours d'année et de commencer une année nouvelle.

M. le Maire : Pour l'information des auditeurs, je viens de réclamer il y a quelques jours 1.800.000 € d'intérêts moratoires. Ça va se jouer en justice.

Mme CHARRIER : Bien sûr ! C'est comme pour le gymnase !

M. le Maire : En tout cas ce sera réclaté. Ils les doivent. Normalement ils les doivent pour le retard.

M. NEHME : Marité, je siège au Conseil d'école de l'école Dunoyer de Segonzac maternelle et élémentaire et je peux te confirmer que les enseignants à l'unanimité sont tous contre un déménagement en cours d'année.

Mme CHARRIER : Ils sont tous contre ? On m'a dit que la directrice était prête, alors elle est prête toute seule, les enseignants refusent ! Donc ce n'est pas grave, les entreprises peuvent continuer les délais jusqu'à septembre prochain !

M. le Maire : Non. De toute façon il n'y a rien à déménager, toute l'école sera nouvelle ainsi que tout le mobilier, donc il n'y a rien à déménager, à part déplacer les enfants et les profs, il n'y a rien à faire.

Mme CHARRIER : Ah oui, alors dans ce cas-là, on se demande pourquoi les enseignants sont contre ?

Mme FAURET : Je voudrais répondre à Wissam : en effet il y a une nouvelle directrice pour l'ensemble du groupe scolaire ; on a échangé avec elle plusieurs fois, elle a des projets pour l'école et elle nous a confirmé que pour un déménagement et une installation par exemple au mois de janvier, elle est prête à déménager, l'équipe enseignante aussi au mois de janvier. Le dernier conseil d'école était au mois de juin, entretemps il y a une nouvelle directrice qui est arrivée.

M. le Maire : La commission de sécurité est programmée pour le 4 novembre. Normalement les travaux seront finis, en principe c'est indispensable pour faire passer la commission de sécurité. On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 Abstention.)

3 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE DEUX PARCELLES SISES 21 TER RUE DES SORRIERES APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME AUBERGER

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Pas de questions sur ces trois acquisitions stratégiques ? Même vote pour les trois ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE SISE 21 RUE DES SORRIERES APPARTENANT À MONSIEUR HAMON ET MADAME NICOLEAU

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE SISE 27 RUE MIRABEAU APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME DE BARROS DE SOUSA.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III – TRAVAUX - CONTRATS

6 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS DE LEVES TOPOGRAPHIQUES ET DE GEODETECTION DE RESEAUX AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Une toute petite question : Bien sûr nous voterons cette délibération, c'est quelque chose de très important parce qu'on s'est rendu compte notamment en juin de l'année dernière que vous aviez une toute petite, une très faible connaissance de ce qui se passait, et on se rend bien compte avec les risques climatiques qui nous tombent dessus qu'on en a particulièrement besoin.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, ce sont les réseaux souterrains. Le Territoire qui est compétent pour les conduites d'eaux fluviales etc., fait aussi plein de relevés topographiques des réseaux, est-ce qu'il y a une mise en commun de tous ces réseaux ? Parce que j'ai l'impression que l'on fait le gaz, et puis après l'eau pluviale et puis après on fait l'électricité, et puis après on fait le téléphone... Quand même de temps en temps ça pourrait être un peu plus intelligent que de faire des relevés totalement isolés. Et là, il n'y a pas un seul moment où on comprend si c'est mutualisé ou pas.

M. FOUQUET : Si, c'est mutualisé, bien sûr. On ne va pas s'amuser à cacher ce qu'on fait sur Antony, on le transmet après, il n'y a pas de problème, dans l'autre sens ça marche aussi. Mais quand on fait des travaux dans une rue, on préfère vérifier tout.

M. RUFAT : C'est la Ville qui transmet ou c'est le SIGEIF ? Est-ce qu'il y a une convention pour que le SIGEIF le transmette au Territoire ?

M. le Maire : Je n'en sais rien mais...

M. RUFAT : C'est le but de ma question Monsieur le Maire.

M. le Maire : Pour le gaz, c'est quand même le SIGEIF qui est le meilleur.

Mme HAGEL : Oui mais on ne critique pas ça, on demande s'il y a des collaborations directes entre ces différents services parce que ce serait nécessaire.

M. le Maire : Je ne sais pas. Nous allons interroger le Territoire pour voir comment ils travaillent avec les autres autorités.

M. RUFAT : Oui parce qu'on a l'impression qu'il y a le SIGEIF et que chacun fonctionne dans son coin en silo et qu'il n'y a pas de mise en commun.

M. le Maire : C'est un peu aussi mon impression ! Entre Gaz de France, EDF et les vieux services publics, tous sont en silos. Vous avez vu entre la SNCF et la RATP ! Eh bien voilà ! C'est dur de les faire travailler ensemble ! Y compris sur le RER B.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV – PERSONNEL

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Je voudrais juste savoir ce qu'est ce nouvel emploi « chargé de conseil artistique, grade d'attaché territorial, et chargé d'apporter une expertise sur des projets

artistiques, les mettre en place et développer une médiation auprès des publics », c'est un nouvel emploi pour faire quoi ? De quoi il s'agit ? C'est ma première question.

Ma deuxième question : dans cette délibération on ne voit pas que le comité technique paritaire qui, juridiquement et légalement doit être saisi, ait donné son avis.

M. le Maire : C'est pour supprimer les emplois, là il n'y a pas de suppressions.

M. FEUILLADE : Non mais je ne parle pas de supprimer les emplois, je parle de la délibération.

Mme GENEST : C'est marqué en bas que le comité technique va pouvoir donner son avis

M. FEUILLADE : Mais l'avis du comité technique c'est pas après, c'est avant !

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : En règle générale l'avis du comité technique se fait avant.

Mme GENEST : Pour la suppression des emplois.

M. FEUILLADE : Mais pour la création aussi.

M. le Maire : Non. Pas pour les créations.

M. FEUILLADE : Mais pour l'organisation des services, le CTP est saisi préalablement à...

M. le Maire : Mais pas pour les créations d'emplois.

M. FEUILLADE : Ok, d'accord j'ai bien compris. Est-ce que vous pouvez me dire de quoi il s'agit ? De quoi il s'agit en l'occurrence sur ce poste d'expertise de projets artistiques ? Je suis sûr que c'est extrêmement important...

M. le Maire : Mme Rolland va vous répondre.

Mme ROLLAND : Extrêmement important je confirme. C'est une personne qui avait un statut contractuel et qui prend donc le statut de fonctionnaire, cela se fait à l'occasion entre autre de l'ouverture du Carré d'Antony qui est rue de Tignes qui va ouvrir très prochainement, j'avais déjà eu l'occasion de vous en parler un petit peu ; c'est l'accueil d'artistes en arts plastiques dans ce pavillon ; et donc il y aura plusieurs ateliers avec l'idée de faire un travail en synergie mais aussi de manière autonome avec un rôle de médiation comme c'est précisé, et de restitution auprès des Antoniens.

M. le Maire : Oui, la ville d'Antony soutient la création des artistes Antoniens en mettant à leur disposition un pavillon où ils seront à leur aise.

Mme HAGEL : Un petit pavillon. Mais c'est bien !

Mme ROLLAND : C'est mieux que rien !

M. le Maire : Pas un petit pavillon, un gros pavillon.

Mme ROLLAND : Et ils auront un atelier commun.

Mme HAGEL : Moi je veux juste faire une toute petite remarque : la ville d'Antony ne recrute que des agents de catégorie A. C'est tout. Surtout. Et d'un autre côté, on nous dit que les ATSEM on n'arrive pas à les recruter.

M. le Maire : Ça vaut aussi pour la catégorie A malheureusement.

Mme GENEST : On recrute quand on a besoin de recruter pour les emplois sur lesquels on a besoin de main-d'œuvre, donc ce n'est pas spécifiquement des catégories A, on fait en fonction de l'organigramme, des besoins dans les services et des attentes des usagers.

Mme HAGEL : Non mais ce que je veux dire, c'est dans les nouveaux. Là ce sont des postes supplémentaires dont nous parlons.

Mme GENEST : Oui, quand vous regardez l'organigramme de la Mairie, on est en train de travailler sur une adéquation des besoins des Antoniens, des besoins des nouveaux services pour justement faire évoluer l'organigramme, faire évoluer les compétences et faire bouger les gens de manière à ce que ce soit en adéquation dans le meilleur respect de la masse salariale. Forcément on est amené à créer des nouveaux postes, à créer des nouvelles compétences et à supprimer des postes. C'est juste la gestion de bon père de famille de la masse salariale.

Mme HAGEL : Et je remarque que ce sont surtout des postes de catégorie A.

M. le Maire : Non, vous n'avez rien à remarquer, il faudra revoir votre dossier sur la politique des ressources humaines de la Ville.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA VILLE AUPRES DE L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ANTONY ET DE L'ASSOCIATION ANTONY ATHLETISME 92

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

V – EDUCATION

9 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET SENIORS À PASSER AVEC LA SOCIETE SOGERES

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Rappelons-nous le 12 avril 2018, nous débattions ici-même du contrat qui concerne plus de 5.000 enfants de notre ville et potentiellement près de 6.000. Donc il s'agit quand même de quelque chose de très important pour les Antoniens. De fait, c'est la loi qui vous oblige, comme l'a dit Mme Fauret, à cet avenant. Cette loi EGalim, toute insuffisante qu'elle soit, a néanmoins quelques aspects positifs, je veux notamment parler de l'expérimentation quant à la diversification des apports protéiniques. Plus prosaïquement,

parce que je ne suis pas sûre que tous les auditeurs comprennent ce verbiage, il s'agit de ce que nous appelions de nos vœux et que nous nommions « repas végétal » certains jours du mois. Je crois qu'il faut revenir sur cette idée de repas végétal à intervalle régulier que nous avons proposé, ainsi que la SOGERES, et que vous avez refusé, refus clairement évoqué dans le rapport présenté au conseil d'avril 2018. En effet, depuis plus de quatre ans, des élus, Pierre et moi-même notamment, et des associations, sommes intervenus auprès de vous un nombre incalculable de fois, réunions multiples, courriers argumentés, transmissions de documents, rapports de recherches, cahiers de recettes même, échanges informels, tout a été fait. Nous n'arrivions pas à vous faire comprendre qu'il fallait changer de braquet. Nous avons entendu des arguments de tous types, certains très croustillants : « la nourriture c'est de l'intime, on ne peut pas intervenir sur un sujet pareil, on doit laisser faire les familles ». Donc si je comprends bien, si les enfants mangent trop sucré, trop gras, il faut les laisser faire. Un autre argument : « les familles doivent en avoir pour leur argent, il leur faut de la viande ! » Et il y en a des meilleures ! « Que va devenir la filière bovine ? » et on a eu aussi : « c'est dangereux pour la santé » ; et pour terminer on a même eu : « c'est contraire à la laïcité ».

Maintenant faisons un peu d'histoire. En 1950, manger de la viande, c'était une conquête sociale ; en 2019 la conquête sociale, c'est de manger des légumes. Et ça, vous ne l'avez absolument pas compris tout comme beaucoup d'amis à vous qui se moquent de Greta Thunberg. Comme le disent les jeunes aujourd'hui, vous êtes...

M. le Maire : Quel est le rapport avec Greta Thunberg ?

Mme HAGEL : Eh bien le rapport il est très lié

M. le Maire : Avec les légumes ?

Mme HAGEL : Mais bien sûr ! C'est la planète M. le Maire, ce n'est pas seulement pour la santé ! C'est le réchauffement climatique !

M. le Maire : Les légumes ?

Mme HAGEL : Mais oui ! Bien sûr !

Poursuivons sur cette expérimentation que la loi vous oblige à mettre en place. Il ne s'agit pas de problèmes secondaires car c'est l'avenir sanitaire de toute une population qui est en jeu, ainsi que l'avenir de la planète. C'est ça que vous n'avez pas compris. Rappelons-nous : l'ensemble de la chaîne alimentaire produit, la chaîne alimentaire simplement, 24 % des émissions de gaz à effet de serre alors que pour le transport ce n'est que 14 % et que pour sauver la planète il est impératif de changer nos assiettes. Alors on peut s'étonner que vous supprimiez un menu dinde alors que la dinde, c'est très peu producteur de gaz à effet de serre, et non un menu steak qui est 4 fois plus producteur... ..mais je suis désolée c'est très important !

Parallèlement Monsieur le Maire, il est indispensable que la ville joue un rôle éducatif auprès des enfants. Il est indispensable que la ville joue un rôle éducatif auprès des enfants. Je répèterai. Sur ces sujets, il y a l'alimentation, et la Sogeres vous avait proposé des

animations autour de ces sujets, vous n'avez pas suivi. Nous demandons à ce que ces animations soient mises en place dans les écoles.

En ce qui concerne l'expérimentation de collecte des déchets biodégradables à Pasquier, c'est une excellente chose à développer dans toutes les écoles. Sauf qu'à ce jour, rien n'est prévu par VSGP pour valoriser cette collecte. Donc en gros, ça ne sert à rien !

Sur les pique-niques, la réduction des prix n'est pas répercutée aux parents. C'est vraiment scandaleux !

Sur le plastique, il va falloir rapidement revoir votre copie mais je laisse cela aux nombreux écologistes qui peupleront cette assemblée dans quelques mois.

Je conclurai sur vos efforts en matière de durabilité. Je voudrais vous lire une définition de ce concept, à vous de voir si ce que vous proposez correspond aux items de cette définition : « Accessible à toutes et tous, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains, produite par des modèles agricoles qui préservent l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité naturelle et domestique ainsi que le bien-être des animaux d'élevage ; sobre en consommation d'énergie, en émissions de gaz à effet de serre, et générant moins de déchets, circuit court, peu de produits importés, pas de fruits et légumes de contre saison, mode de production sobre, diminution des emballages, du gaspillage, respect des diversités culturelles ; s'appuyant sur un niveau local, national, européen et international, sur des modes équitables pour les producteurs, le tissu rural et le développement local. » J'espère que vous répondrez à l'ensemble de ces items mais je pense qu'il faut être très optimiste pour que les choses avancent. Nous voterons cette délibération.

Mme CHARRIER : Lors de l'attribution de la concession du service public pour la restauration scolaire, périscolaire, extra-scolaire et senior de la SOGERES, Annie-Laure l'a rappelé, nous avons soutenu la proposition que faisait le futur prestataire de proposer un menu végétarien par semaine. Vous avez refusé cette proposition car elle ne correspondait pas à la vision que vous avez d'une bonne alimentation. Aujourd'hui, vous vous voyez contraints par l'entrée en vigueur de la loi EGalim et vous proposez, si j'ai bien compris, un service végétarien par mois : un progrès mais à petits pas ! Il en est de même pour les sacs poubelle biodégradables, ils ne concernent que le groupe scolaire André Pasquier. Donc la ville intègre l'expérimentation de la collecte des biodéchets proposée par le Territoire Vallée Sud Grand Paris, c'est bien, mais cet effort est limité à une école sur les vingt-six que comprend la ville.

Vous vous engagez aussi dans la suppression des articles en plastique jetables, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Demander aux enfants d'apporter leur propre gourde lors de pique-niques a de plus un effet pédagogique tant sur les élèves que sur les familles. Mais rien n'apparaît encore en ce qui concerne la suppression des plastiques dans le transport et la distribution des aliments. Nous savons que vous y réfléchissez et que le

problème n'est pas simple mais les conséquences peuvent s'avérer graves pour la santé des enfants.

Donc bien des points sont encore à améliorer en perspective du développement durable. Petit à petit on avance, à très petits pas comme on l'a vu, et il est vraiment regrettable que les propos des scientifiques ne modifient pas plus radicalement et plus rapidement nos comportements. Merci.

Mme DELPECH : Je voudrais poser la question de la suppression des bouteilles en plastique pour les pique-niques dans les centres de loisirs : les bouteilles d'eau, elles étaient fournies gratuitement et là, on va demander aux familles d'acheter une gourde. Donc ça va être encore à la charge des familles...

M. le Maire : Oui.

Mme DELPECH : Oui, c'est toujours de moins en moins gratuit l'école ! On pourrait acheter une gourde aux familles, quitte à ce qu'elles la remplacent si l'enfant la perd, mais qu'on achète la gourde !

M. le Maire : Très bien.

Mme FAURET : Je vais vous répondre sur plusieurs points : d'abord, Mme Charrier a dit que nous n'avons mis qu'un seul menu végétarien par mois, c'est faux. Vous pourrez voir lors de la commission des menus de mardi...

Mme CHARRIER : Excusez-moi mais je me suis interrogée parce qu'à dire vrai je n'en croyais pas mes yeux ! Un par mois !

Mme FAURET : Vous avez l'œuf aussi.

Mme CHARRIER : C'est ce qu'on va voter, c'est marqué là à la page 2/12 : « remplace un service de rôti de dinde label rouge par mois par un plat végétarien entièrement bio. » Mais il n'y a rien d'autre !

Mme HAGEL : On parle du repas végétal.

Mme FAURET : Il y a en effet un plat végétarien mais on propose déjà des plats sans viande comme l'œuf, l'œuf à la coque qui est très apprécié dans les écoles...

Mme HAGEL : Cela doit être un plat végétal.

Mme FAURET : Non. Dans la loi EGalim, il est bien précisé que c'est l'apport de protéines qui peuvent être des protéines animales ou végétales, donc l'œuf rentre dans le cadre de la loi EGalim.

Mme HAGEL : Donc vous appliquez à minima.

M. le Maire : On applique la loi simplement, voyons !

Mme FAURET : Vous verrez dans les menus...

M. le Maire : Ce sont les extrémistes qui veulent appliquer plus que la loi mais nous, nous appliquons la loi.

Mme CHARRIER : Oui mais on peut aller au-delà de la loi.

Mme HAGEL : Mais non, vous n'avez pas compris les enjeux.

Mme FAURET : On applique la loi en effet. Vous verrez donc les menus ... La commission des menus d'ailleurs s'est tenue mardi soir. Dans les menus à partir du mois de novembre, vous pourrez voir qu'il y a bien deux plats végétariens par mois avec des nouvelles recettes justement que nous avons approuvées, et nous, nous proposons des plats végétariens bio. C'est pour cela que nous avons remplacé le rôti de dinde label rouge par le plat végétarien bio. Parce que le premier point qui est important pour nous, c'est la qualité des repas que nous servons aux enfants. Nous ne souhaitons pas baisser sur la qualité et vous verrez les nouvelles recettes végétariennes, je crois que je vous ai communiqué le chili con carne bio, les pâtes bio avec sauce carotte bio, courge, butternut bio. Alors en effet, certaines villes proposent plus de repas végétariens, on a regardé tous les menus, c'est nuggets de blé, boulettes de soja, bolognaise au soja, galettes de tofu, boulettes de pois chiches ... ce sont tous des produits issus de l'industrie agroalimentaire que nous ne souhaitons pas servir à l'école ; des produits qui sont des produits transformés.

Je voudrais finir aussi sur les autres points : sur la collecte VS GP, oui l'expérimentation se fait sur un seul site parce qu'en effet, quand nous avons reçu le courrier de VS GP, VS GP nous proposait de faire l'expérimentation sur un site ; nous avons choisi un site sur la ville d'Antony.

Par ailleurs, avec VS GP il y aura une collecte des biodéchets qui seront compostés ou lombric-compostés. Il y a une formation, ça commence le 15 octobre, et une formation du personnel sur site le 11 octobre. Donc voyez, ça se met en place.

Ensuite, je voudrais répondre aussi sur les bouteilles en centre de loisirs : déjà beaucoup d'enfants ont leur gourde. Je ne sais pas si vous vous souvenez, quand il a fait très chaud au mois de juin, lorsqu'on allait avec M. le Maire dans les écoles, tous les enfants avaient leur gourde sur la table, ça ne pose pas de problème et si la Ville fournit, imaginez dans un centre de loisirs qu'on fournisse aux enfants 100 gourdes pareilles, je pense que ça ne sera pas très facile pour les enfants de retrouver la leur. Bien sûr nous achèterons aussi dans les centres de loisirs quelques gourdes pour les enfants qui n'en auront pas. On ne laissera pas un enfant partir en sortie sans boisson.

Et puis aussi vous disiez financièrement le prix des bouteilles d'eau. Il y aura des animations culinaires. On verra comment on le répercute sur les enfants, il y aura des animations dans les écoles.

M. FEUILLADE : Juste une réflexion : Moi je trouve ça complètement hors-sol. Je le dis comme je le pense. Les dindes vont vous remercier puisqu'effectivement une fois par mois ce sera un petit rôti de moins. Dans certains pays, elles sont graciées à Noël ou je ne sais pas quoi ... A Antony on gracie la dinde une fois par mois : quel progrès ! Quel grand progrès ! Mais moi je trouve que tout cela, franchement... Alors on me dit que c'est l'Etat qui a dit... mais est-ce qu'on va enfin prendre ce problème, ce vrai problème de nutrition, ce vrai problème de la planète de bonne manière ? Ce sont des mesurette ! L'autre jour on nous

parlait des touillettes et des queues de sucettes en plastique ! Là on est en train de nous dire que c'est une tranche de dinde en moins par mois ... mais non, c'est d'autre chose dont il nous faut parler ! Est-ce que dans cette ville, puisqu'on ne peut pas le mettre au niveau de l'Etat, on ne peut pas mettre en place une vraie réflexion ? Comme l'avait demandé d'ailleurs Annie-Laure, comme on avait demandé, sur ces questions de comment on nourrit nos gamins dans nos écoles, etc. ? Comment on peut travailler avec des scientifiques, avec des médecins, avec les familles, avec les enseignants, avec les écolos, avec tout ce que vous voulez. Comment on prend ce vrai problème, comment on prend ce vrai problème qui est un vrai problème ? Un problème de santé publique, un problème d'éducation, un problème économique. Là ce ne sont que des mesurette ! Je vais vous le dire comme je le pense ... il faut le faire, on va le voter, mais on se ridiculise avec ces petites mesurette, avec les tranches de dinde, etc... il faut arrêter ce genre de truc. Il faut travailler au fond.

M. le Maire : Bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 Abstention.)

10 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGÉES PAR L'ÉDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ÉTRANGÈRES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020.

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Il est toujours regrettable que les communes doivent pallier les insuffisances de l'Etat et en l'occurrence celles de l'Education Nationale. Mais bien entendu, cette année comme les précédentes, nous voterons pour la poursuite de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Education Nationale en faveur de l'initiation de nos élèves aux langues étrangères et en particulier l'allemand.

On remarque cette année une très légère augmentation du nombre des élèves intéressés : 163 comme vous l'avez dit Mme Fauret, 163 élèves contre 161 en 2018, ce qui correspond à une prise en charge de 4 heures par semaine pour la cohorte CE2/CM2 et de 8 groupes pour le dispositif bi-langue des élèves de CM2 une heure par semaine. Le montant alloué pour l'achat des fournitures est le même que celui de l'an dernier, donc nous ne dirons rien là-dessus.

Toutefois un problème existe à La Fontaine où, alors les chiffres varient selon les données, 11 élèves se sont inscrits -il parait que tous ne sont pas encore inscrits, les retours ne sont pas encore faits- pour suivre cette initiation à l'allemand, or rien n'est proposé cette année, le cours ne devrait pas se faire. L'enseignante qui était habilitée pour assurer ce service n'a pas voulu se représenter cette année et la ville ne fait rien. Alors bien sûr c'est

extrêmement regrettable puisque les élèves se trouvent sans possibilité d'accéder à cette initiation.

Pouvez-vous nous dire ce qui va être fait pour compenser cette inégalité de traitement pour laquelle les parents sont tout à fait bien sûr désolés ?

L'appui à l'enseignement des langues étrangères nous semble nécessaire pour faire de nos jeunes des citoyens européens à part entière. Merci.

M. le Maire : Madame Charrier, vous parliez de cours d'allemand ou de cours d'anglais ?

Mme CHARRIER : Non, je parle d'allemand.

M. le Maire : D'allemand ? Donc à La Fontaine, il y avait des cours d'allemand jusqu'à présent ?

Mme CHARRIER : A La Fontaine il y avait un cours d'allemand qui était assuré par une enseignante habilitée dont nous avons le nom. Cette dame cette année n'a pas voulu reprendre cette charge et les élèves se trouvent sans cours.

M. le Maire : Vous le saviez Mme Fauret ?

Mme FAURET : Bien sûr. Je vais vous expliquer. Dans plusieurs écoles il y a eu des postes fléchés allemand justement, des postes fléchés allemand et des enseignants pour qu'ils puissent enseigner l'allemand. Cette enseignante le faisait l'année dernière, elle ne veut plus le faire pour des raisons propres à elle, elle ne veut plus le faire, il y avait une organisation de la ville, tous les groupes sur toutes les écoles ont été vus en lien avec l'Education Nationale, avec la conseillère pédagogique, l'information est arrivée au mois de septembre, la directrice de l'école savait que l'enseignante ne souhaitait plus faire, il y a une organisation qui est mise en place mais c'est vrai qu'il est difficile de revenir sur cette organisation.

Mme CHARRIER : Oui mais il est normal que la directrice ait demandé !

M. le Maire : Oui mais écoutez, moi je pense qu'il faut que la Ville intervienne effectivement pour imposer un prof d'allemand. On le trouvera, d'accord ? Et on paiera ce qu'il faudra.

Mme CHARRIER : Tout à fait.

M. le Maire : Ça fera une heure de plus à prévoir. On paie déjà 12 heures, on paiera 13 heures.

Mme CHARRIER : Eh bien merci Monsieur le Maire.

Mme HAGEL : Il n'y a pas de raison qu'il y ait 8 écoles qui aient ce dispositif alors que nous avons 13 écoles, je ne vois pas pourquoi certaines écoles seraient exclues.

M. le Maire : Exactement, il n'y pas de raison que certaines écoles soient exclues !

Mme CHARRIER : Moi j'étais prête à ne pas voter la délibération si vous n'étiez pas intervenu.

M. le Maire : Non, aucune école ne doit être exclue. Et la ville prend en charge les dépenses supplémentaires pour toutes les écoles, qui le méritent.

Mme CHARRIER : Ok. On est d'accord. Je voterai la délibération.

Mme FAURET : Je voudrais quand même préciser qu'il est très difficile de trouver des intervenants...

M. le Maire : Oui, bien sûr !

Mme FAURET : Difficile de trouver des intervenants ou intervenantes pour ces cours, et quand l'Education Nationale flèche des postes d'allemand et que les enseignantes ne veulent pas assurer ces cours, ça nous pose un gros problème. Une fois de plus, c'est la Ville qui doit pallier les problèmes de l'Education Nationale.

M. le Maire : Tout cela, on le dénonce régulièrement mais ça fait longtemps que ça dure, ça fait quand même 15 ans que la Ville soutient l'allemand.

Mme CHARRIER : Bien sûr et c'est très bien d'ailleurs que la Ville continue à le faire, et Monsieur le Maire, c'est bien que vous preniez ce problème-là en charge.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Donc en fait ce n'est pas 163 mais 174 élèves qu'on aura en allemand cette année si on arrive à trouver le professeur. D'accord ?

VI – SPORTS

11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES – ADDITIF

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

M. Le LAMER : En résumé encore une fois, vous savez que le club de basket est traditionnellement en retard pour ses demandes de subvention. A sa décharge le Président est un type extrêmement motivé, engagé, mais qui a un travail très prenant, et donc il n'avait pas remis sa demande de subvention à l'heure, au mois d'avril, et il l'a maintenant déposée, donc je propose que nous lui accordions une subvention identique à celle de l'an passé, à savoir une subvention de 37.200 €.

Le deuxième point mérite une explication, ça concerne l'escrime. Pour votre information, jusqu'à maintenant le Département des Hauts-de-Seine subventionnait ce qu'on appelle « les clubs de haut niveau ». A Antony 4 ou 5 clubs touchaient une subvention, le principal club concerné étant le club d'escrime qui touchait du département 60.000 €. Or nous, à Antony, évidemment, vous le savez maintenant un petit peu depuis qu'on présente les résultats sportifs régulièrement, vous avez pu constater que les clubs ont progressé et beaucoup de clubs sont maintenant en mesure de demander cette aide du Département. Donc nous sommes actuellement en négociation pour faire valoir, défendre une position vis-à-vis du Département, pour lui dire : Les 5.000 € que vous donniez avant pour tous les clubs de

haut niveau ne sont plus suffisants pour faire face à la demande actuelle, il nous faudrait un peu plus.

Donc c'est actuellement une négociation qui est en cours, et de ce fait, comme il n'y a pas eu de convention signée entre le Département et la ville, bien évidemment le club d'escrime qui touchait 60.000 € est dans la misère. Donc on propose de faire quelque part une avance de subvention à ce club pour qu'il puisse continuer à travailler et lorsque le Département aura débloqué sa subvention, la Ville se remboursera dessus.

M. FEUILLADE : Juste une remarque pour aller dans le sens de Monsieur Le Lamer pour ce club qui a besoin d'argent : ce Département a fait 550 M€ de résultat net positif ! Il peut quand même filer de temps en temps des subventions pour aider les clubs sportifs comme les nôtres !

M. le Maire : Non, mais il ne refuse pas !

M. FEUILLADE : Il ne refuse pas mais il ne les donne pas ! C'est ce que M. Le Lamer vient de nous dire, on a demandé, il ne nous le donne pas !

M. le Maire : Systématiquement désormais les subventions passent par l'intermédiaire des villes, pour toutes les villes, pas seulement à Antony, pour toutes les villes.

M. FEUILLADE : Dites à notre Président du Conseil Départemental qu'il a des sous et qu'il faut qu'il leur en donne ! Voilà !

Mme BERGEROL : Il n'y a aucun problème, qu'est-ce que vous essayez de faire croire là ?

M. FEUILLADE : On négocie...

M. le Maire : On négocie, oui

Mme BERGEROL : Vous croyez que le Département n'investit pas des sommes très importantes dans tous ses domaines de compétences ?

M. FEUILLADE : Mais il a 550 millions de résultat net ! Pour faire quoi ? Pour les Yvelines ?

Mme BERGEROL : C'est de l'argent qui va être investi pour le bien de tous les Alto-Séquanais.

M. FEUILLADE : Il y avait 500 millions l'année dernière, il y a 550 cette année ! Il en fait quoi ?

Mme BERGEROL : Il y a des investissements très lourds à venir.

M. FEUILLADE : Il va acheter l'aéroport de Paris ?

Mme BERGEROL : Non, ça ne suffira pas, et même il n'y aura aucune entreprise française qui va pouvoir l'acheter, l'aéroport de Paris ! Ou pour avoir une place peut-être ? Une place au conseil d'administration, oui, mais l'acheter à nous tout seuls, ça m'étonnerait ! Il n'y aura même aucune entreprise française qui va pouvoir l'acheter. Mais il n'y a aucun problème, faites-moi confiance. Mais on aura passé notre soirée à vous rassurer ! Vous vivez dans la crainte perpétuelle, dans la peur perpétuelle ?

M. FEUILLADE : Je vis en constatant perpétuellement ce qui se passe dans ce département.

M. le Maire : Alors sur les subventions aux clubs, nous votons.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie, Gilles le Lamer surtout vous remercie.

VII – AFFAIRES DIVERSES

12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR 2019 – ADDITIF

Rapporteur : Mme Anny LEON

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - DEMANDE D'AGREMENT 2020-2023 DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ANTONY AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Tout d'abord nos félicitations pour la rédaction de ce nouveau rapport 2020/2023. Nous notons que les dates confirment l'objectif poursuivi dès la création du centre social et culturel, c'est-à-dire en faire un dispositif de droit commun pérenne destiné à renforcer puis à se substituer au contrat ville si celui-ci n'est pas reconduit en 2022. Cet objectif d'ailleurs entre quelque peu en opposition avec un autre : celui d'être le centre social et culturel de l'ensemble de la commune, ce qui favoriserait d'ailleurs la mixité sociale et culturelle. Ce double objectif crée une légère tension sur laquelle nous reviendrons.

Alors dans le rapport, le CSC est vu comme un lieu du bien-vivre pour les personnes âgées isolées et pour les mères de famille, lieu d'accueil pour les associations Antoniennes, et d'après ce rapport le CSC a un bilan globalement positif. On remarque dans ce bilan une hausse de la participation, le CSC touchant maintenant environ 650 personnes, 250 familles. Alors rapporté au nombre de familles du quartier, le chiffre pourrait être plus important, ce qu'il sera sans doute par la suite. Mais il faut noter le progrès, il y a un progrès, il faut le noter.

Le rapport fait état du bon degré de satisfaction des personnes accueillies et des bénévoles. S'appuyer sur les initiatives des habitants et les mettre en valeur est une démarche participative intéressante, ce qui n'exclut pas des propositions constructives venant des responsables du centre.

Pour ce qui est de la provenance des adhérents, 51 % sont des habitants du quartier et c'est beaucoup si l'on considère le nombre de quartiers sur la ville. Cependant, la participation des habitants des autres quartiers a tendance à augmenter, ce qui est à encourager afin de ne

pas faire du CSC un entre-soi et de favoriser la mixité sociale et culturelle, ce qui est un objectif du CSC comme d'ailleurs de l'ensemble de la politique de la Ville.

Dans ce bilan apparaissent des points à améliorer : les locaux ne sont pas assez spacieux et sans aucun moyen d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La communication des activités du CSC se révèle insuffisante, y compris avec les partenaires, et le CSC a entrepris de trouver des moyens pour l'améliorer.

Les activités culturelles doivent s'intensifier et se diversifier. Ils ont noté un point faible qui est la présence masculine qui est vraiment très insuffisante et ils cherchent comment faire pour rendre les activités plus attractives pour ces messieurs.

Et une absence qui n'est pas signalée dans ce rapport et qui est pourtant flagrante dans les tableaux qu'on a pu voir : c'est celle des jeunes de 12 à 20 ans. Ils sont totalement absents du tableau que vous trouverez dans la répartition des âges et des sexes. Alors je sais qu'un lien a été établi avec le 11, je pense qu'il faudrait le renforcer afin que les jeunes du quartier entre 12 et 20 ans trouvent des activités qui leur correspondent.

Les nouvelles perspectives figurant dans ce projet correspondent aux attentes de la CAF, en particulier en ce qui concerne, vous l'avez dit M. Aït-Ouaraz, le soutien aux familles et à la parentalité. Les axes sont énoncés, le CSC va poursuivre ses recherches pour en concrétiser la réalisation.

Nous saluons aussi la création d'un collectif « Femmes debout » constitué par des femmes avec le projet de se former et de transmettre cette formation pour permettre à toutes d'atteindre l'autonomie.

M. AÏT-OUARAZ : Je vous remercie pour vos félicitations, même si nous savons que la tâche reste encore importante. Je pense qu'on a atteint maintenant une bonne vitesse de croisière au niveau de ce centre social et culturel ; on a posé les fondements, ça n'a pas été simple, mais on est tout à fait confiants, on a réussi à vaincre le fameux entre-soi, le centre social est ouvert, il reste quand même ouvert sur le reste du quartier, en moins de trois ans je pense que des progrès intéressants ont été effectués, mais on est conscients qu'il y a encore du pain sur la planche et donc on compte sur bien sûr nos services sur place mais également les associations et l'ensemble des bénévoles.

Concernant quelques points à améliorer, effectivement, je vous rejoins sur l'aspect locaux. C'est la chasse à l'espace libre, il y a un manque de disponibilité de locaux, l'accessibilité est clairement un point important mais on connaît les coûts de travaux comme un ascenseur, ce sont des choses assez lourdes et qu'on ne peut pas planifier aussi facilement.

Enfin dernier point concernant votre remarque relative aux jeunes, les 12 à 20 ans : en fait, ils sont déjà largement acteurs et participent déjà à énormément de dispositifs sur le quartier, et donc ils ne sont absolument pas laissés à l'écart, il y a tout un tas d'associations qui participent activement à différentes actions à destination de cette cible-là, Pierre

Kohlmann, Activ'Doré, Need Radio, enfin tout un dispositif très large, cela ne veut pas dire qu'ils sont en dehors de ce centre social, mais voilà, tout le monde coopère et coexiste. Merci.
(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - ADOPTION DE L'ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE POUR LA PERIODE 2020/2022.

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Comme il a été dit, nous avons noté avec satisfaction la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 mais bien sûr, nous nous interrogeons sur la suite. La Ville a choisi d'anticiper sur une non-reconduction de ce contrat et la disparition des subventions de la politique de la ville et c'est prudent, le quartier du Noyer-Doré pouvant ne plus figurer comme quartier prioritaire. C'est la raison entre autres, on l'a signalé tout à l'heure, de la création du CSC. Mais il est évident pour tous les acteurs locaux que la disparition des subventions de la politique de la ville ne pourra être compensée par les financements municipaux. J'entends bien, certains souhaitaient que ce label disparaisse de la ville mais les conséquences de cette disparition risquent d'aggraver une situation qui va bien pour le moment, mais qui reste sur le fil. Or, vous le savez tous, une situation se dégrade beaucoup plus facilement qu'on ne l'améliore. L'annexe du contrat de ville proposée au vote se compose de deux volets : d'une part les engagements de la Ville et d'autre part ceux de l'Etat, et comprend, comme vous l'avez signalé, six têtes de chapitre qui reprennent l'ensemble des actions de la politique de la ville. J'en reprendrai certains, pas tous, mais sur certains je voudrais dire un petit mot.

On remarque que le développement économique et l'emploi figurent comme le premier point de cette annexe et que bien des projets et des dispositifs sont proposés, aussi bien par la Ville que le Territoire que par l'Etat pour s'attaquer au chômage, favoriser l'emploi des jeunes et le retour à l'emploi des chômeurs. Il faudra voir ensuite concrètement comment ces dispositifs seront mis en œuvre, coordonnés, et quelle en sera l'efficacité.

Pour ce qui concerne le renouvellement urbain et l'habitat, les décisions sont prises de construire 30 logements d'accession à la propriété à la place de la tour Scherrer qui a été démolie. On note aussi le soutien à la réhabilitation de l'habitat menée par le bailleur Hauts-de-Bievre Habitat et qui est capitale. Construire c'est bien, entretenir l'existant est aussi très important.

Pour ce qui est des mobilités quotidiennes, nous ne pouvons qu'approuver tout ce qui contribuera à favoriser les déplacements des habitants du quartier.

Pour ce qui est des actions envers la jeunesse, l'éducation, la formation et l'insertion, les points notés sont en fait des lignes de force avec lesquelles nous ne pouvons qu'être d'accord, par contre reste à préciser le comment.

Le sixième chapitre concerne la participation des habitants et la promotion des valeurs de la République. Nous demandons que les actions en ce sens soient intensifiées pas seulement dans les services, mais auprès des citoyens avec un respect de la laïcité, de la tolérance au sein du pacte républicain. Les propos de cette annexe sont en fait très généraux, reste à vérifier les modalités et les moyens qui ne sont pas à ce niveau précisés.

Pour un document important et structurant comme l'est ou est supposée l'être cette annexe, il aurait été souhaitable d'entreprendre une large consultation et en particulier utile d'avoir l'avis du Conseil Citoyen du Noyer Doré qui est un organe essentiel du contrat de ville. Or, tel n'a pas été le cas et pour des raisons qui ont été évoquées en commission, des raisons de temps en particulier, ça n'a pas été fait. Je rappelle à ce sujet qu'il s'agit d'une obligation et que selon l'article 7 de la loi de 2014, le Conseil Citoyen doit être, je cite « associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville ».

M. le Maire : Je tiens à vous rassurer, Madame Charrier, il n'est pas question que la Ville abandonne le quartier au-delà de 2022. Si l'Etat se désengage, et c'est possible parce qu'effectivement déjà il devait se désengager en 2020, on avait prévu qu'il se désengage en 2020, s'il se désengage en 2022 la Ville continuera à soutenir le quartier, elle en a les moyens, elle s'en donne les moyens.

M. RUFAT : Mais pas sur la partie Education Nationale ?

M. le Maire : Non mais attendez, que fait actuellement l'Education Nationale ? Elle assure juste le droit commun...

Mme CHARRIER : Ce quartier est prioritaire, tout ce qui concerne la réussite éducative et le maintien que fait l'Education Nationale actuellement disparaîtra.

M. le Maire : Non, la Ville fera tout cela aussi. Actuellement les écoles ne bénéficient d'aucun effort particulier puisque l'Etat refuse de le mettre dans le ... comment ils appellent cela... la politique prioritaire ...

Mme CHARRIER : Non mais ils continuent.

M. le Maire : Il n'y est pas ! On a demandé mais il n'y est pas. Les écoles du Noyer Doré ne sont pas dans la politique prioritaire. Donc la Ville fera et prendra ses responsabilités si l'Etat se désengage. L'Etat donne actuellement 250.000 € je crois, la Ville prendra ses responsabilités et financera ce qu'il faudra pour remplacer l'Etat. Ce n'est pas un problème pour nous. Nous avons les moyens de le faire. Nous nous sommes donné les moyens de cette action. Evidemment, on fera le nécessaire.

M. AÏT-OUARAZ : Je voudrais juste revenir sur une remarque : Vous disiez « qu'il y a des éléments assez généraux », non, pas du tout, si vous regardez notamment le premier volet, sur la partie développement économique et l'emploi, il y a des engagements et des actions extrêmement concrètes. Vous savez, on met le paquet sur cet aspect-là, on est persuadé que c'est par la formation professionnelle et par l'emploi qu'on va tirer vers le haut,

continuer à tirer vers le haut le quartier et donner de vrais objectifs aux jeunes, il y a des choses extrêmement claires.

Mme CHARRIER : Oui c'est vrai que dans la partie emploi, il y a des projets qui sont déjà un peu plus concrets, on y reviendra d'ailleurs par la suite.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (REGULIER ET HALTE-JEUX)

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie. Félicitations à Stéphanie.

Mme HAGEL : C'est sûr que quand on a des commissions et des réponses à nos questions, ça va plus vite en conseil !

16 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC LES VILLES ETRANGERES.

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES À PASSER AVEC LE CCAS D'ANTONY POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS SUR DIVERS SITES.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit de prolonger une démarche qui existe déjà pour un certain nombre de fournitures, et là on l'étend à des fournitures et installation d'appareils électroménagers. Alors ça existe déjà, l'objectif est de faire des économies, de faire de la rationalisation, qui ne réduisent absolument pas le service qui est offert. Donc il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP.

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - ADHESION DE LA VILLE A LA FEDERATION NATIONALE DES METIERS DU STATIONNEMENT (FNMS).

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 1 Abstention.)

20 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD)

(Rapporteur : Mme Fatma BETOUATI)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : Félicitations à cette initiative du Conseil Citoyen du Noyer-Doré, une structure de démocratie participative où l'on constate que les citoyens au plus près de leur quartier sont générateurs de politiques publiques au bénéfice des plus fragiles. C'est bien aussi que la Ville soutienne cette démarche comme l'a soutenue le Gouvernement Hollande en 2016 en l'inscrivant dans la loi.

Cependant la deuxième loi permettant l'extension de l'expérimentation ne semble pas à l'ordre du jour du calendrier parlementaire pour l'instant. Espérons qu'elle le sera début 2020 comme les associations fondatrices le réclament en cette rentrée. De plus, le Gouvernement Macron a annoncé en janvier 2019 une baisse des aides de l'Etat, ce qui fragiliserait les expérimentations en cours. Je le rappelle, près de 800 emplois créés à ce jour.

Enfin, les statuts de l'association « Territoire zéro chômeur longue durée » honorent notre société qui, à côté des entreprises de l'économie sociale et solidaire, donne comme finalité à l'entreprise la priorité à l'emploi et en particulier le retour à l'emploi de nos concitoyens les plus en difficultés.

Mme CHARRIER : En fait ce point vient en concrétisation d'un des trois axes du contrat de ville que nous avons signalé tout à l'heure : le développement économique et l'emploi. Le Conseil Citoyen, comme il a été dit, est à l'origine de ce projet, avec l'appui d'associations de la Ville. C'est lui qui l'a initié, donc ce projet « Territoire zéro chômeur longue durée » en janvier 2018. Alors je réexplique de quoi il s'agit parce qu'il y a quand même une originalité dans ce projet qu'il faut mettre en évidence : il s'agit de proposer à tous les chômeurs de longue durée du territoire concerné, qui sont volontaires, un emploi à durée indéterminée adapté à leur savoir-faire. Ceci afin de réaliser concrètement ce passage du préambule de la Constitution Française de 1946, repris dans la Constitution de 1958, je cite : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». L'originalité de ce projet consiste à inverser la démarche ordinaire en partant des compétences de la personne privée d'emploi pour créer une offre et non l'inverse. Et ensuite d'identifier les activités socialement utiles au quartier correspondant aux savoir-faire et envies des personnes privées d'emploi. Ce projet implique les habitants du territoire, les acteurs locaux, les associations mais aussi la Ville et bien sûr

l'Etat. Des rencontres ont déjà eu lieu et ont permis son avancement. En juillet 2019, l'association nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée » a qualifié Antony de « Territoire émergeant », ce qui signifie que Antony est reconnue comme territoire susceptible d'être habilité pour s'engager dans l'expérimentation.

Avec cette délibération, se réalise l'adhésion à l'association nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Nous nous en félicitons mais ce n'est qu'une première étape. Pour qu'on puisse avancer vers l'expérimentation, la commune va devoir s'impliquer, appuyer la démarche du Conseil Citoyen du Noyer-Doré, et candidater à la mise en œuvre de ce projet, ceci sans trop attendre l'apparition de la deuxième loi comme il a été dit, vous avez dit 2019, c'est plutôt en effet 2020 à cause de l'embarras législatif, cette deuxième loi d'expérimentation qui doit être votée début 2020, espérons-le. 89 territoires émergeants, dont Antony, ont été validés par le conseil d'administration de l'association. Il va donc falloir faire ses preuves pour entrer dans cette expérimentation. L'emploi est un facteur essentiel de l'insertion sociale et l'on sait que dans le quartier prioritaire du Noyer-Doré, et à Pajeaud, puisque l'expérimentation concerne les deux quartiers, le quartier du Noyer-Doré et Pajeaud, même si la politique de la ville accomplit sa mission, le taux de chômage est encore important : plus de 35 % dans le secteur des Baconnets et de Lionel Terray et ceci bien sûr demande des actions fortes.

Mme HAGEL : Bien sûr je suis d'accord avec ce qu'ont dit mes amis précédemment, je voudrais simplement insister sur le fait que la Ville ne s'engage pas beaucoup, et comme le disait Marité, il va falloir vraiment qu'elle bouge, vous ne vous engagez que « pour évaluer la faisabilité ». Je voudrais rappeler que nous sommes dans une période économique très particulière parce qu'il faut bien être conscients que les ressources sont finissantes, que les problèmes climatiques vont se développer et qu'il faut arrêter de croire, Madame Bergerol, aux contes de fée de la croissance économique éternelle.

Donc il est bien évident que ce type de dispositif, qui met en avant l'emploi, et non pas le profit, nous paraît extrêmement intéressant et je vous rappelle qu'actuellement il y a des villes de toutes sensibilités qui soutiennent très largement ce projet et concrètement, c'est-à-dire que ça fonctionne.

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : Je voudrais juste signaler un élément : au mois de novembre, pendant la semaine de FESTISOL, au Sélect, vous pourrez voir un film qui s'appelle « Nouvelle cordée » qui est un film qui retrace quatre ans d'histoire d'une entreprise et de l'emploi dans une petite ville des Deux Sèvres. Bien sûr nous voterons cette délibération et nous resterons très vigilants comme l'ont dit Marité et Isabelle pour la suite, parce que nous espérons que vous irez plus loin.

Mme BETOUATI : Je voudrais quand même répondre à Mme Hagel, vous dites que la Ville ne fait que marquer son intérêt pour ce dispositif et pour en étudier la faisabilité ...

Mme HAGEL : Oui c'est écrit. C'est écrit !

Mme BETOUATI : Mais en fait, l'étude de la faisabilité du projet, c'est une étape indispensable pour s'engager. Et la Ville, à l'issue des études qu'elle va mener et de sa connaissance du terrain, grâce notamment aux associations et à la politique de la ville, va identifier les éventuelles activités qui pourraient être développées. Et identifier également les chômeurs de longue durée qui rentreraient dans ce dispositif. Donc de toute façon, c'est une étape obligatoire, indispensable et je pense que les autres territoires ont fait et font de même. Donc c'est la première étape obligatoire.

M. COLIN : Sur ce sujet j'avais envie de dire deux mots : d'abord je vous félicite, je suis très heureux de l'unanimité des interventions par rapport à ce projet. Moi j'ai envie de vous dire : ce n'est qu'un début, continuons le combat dans ce domaine-là ; en matière de lutte contre l'exclusion, c'est la mobilisation de tous les acteurs. Alors le Conseil des Citoyens effectivement a porté ce projet, le « Conseil du bien-vivre ensemble » a aussi soutenu dans ces échanges, notre collègue tout à l'heure parlait de l'économie sociale et solidaire, c'est vrai que pour nous, à Antony, la question de l'économie sociale et solidaire, je parle sous le contrôle de Christian avec le Plateau Urbain, la Petite Échoppe et d'autres choses, c'est extrêmement important, parce qu'il s'agit vraiment, c'est ce que disait Mme Delpech et j'étais totalement d'accord avec son intervention, il s'agit de mobiliser des énergies de toutes les bonnes volontés des associations et des acteurs sur ce sujet. Or, à Antony, territoire émergent, il y a une vraie volonté de tous les acteurs. Ma collègue l'a bien dit : cette étape, c'est une étape indispensable dans le processus pour y arriver, et je peux vous dire que nous sommes très nombreux dans l'équipe municipale et que la municipalité est extrêmement attachée à la réussite de ce projet.

M. ARIPA : C'était pour une précision du texte que nous avons d'ailleurs vu en commission, sur le troisième paragraphe : « Ces emplois en CDI au SMIC sont rémunérés grâce à la réaffectation des coûts du chômage », mais ce n'est pas la totalité des coûts du chômage, vous pouvez l'expliquer ?

Mme BETOUATI : Alors comme je l'ai indiqué en commission, c'est 70 % ; et les 30 % restants, comme c'est indiqué dans la délibération, c'est le chiffre d'affaires réalisé par l'activité.

M. ARIPA : Le chiffre d'affaires ... éventuel ! espéré. C'est important de le préciser parce que l'Etat, son effort, n'est pas à 100 %.

Mme BETOUATI : Non, mais l'objectif c'est quand même de créer une activité économique.

M. ARIPA : C'est important de le préciser, c'est-à-dire que l'Etat conserve les 30 % de l'indemnité qu'il verse aux chômeurs.

M. le Maire : Non !

Mme BETOUATI : Ce n'est pas ça que ça veut dire. Ça veut dire que le coût du chômage pourra financer à hauteur de 70 %.

M. ARIPA : Du salaire

Mme BETOUATI : Oui, du salaire.... Parce que l'objectif, c'est quand même de développer une activité économique.

M. ARIPA : D'accord. D'où l'importance. C'est une économie sociale et solidaire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Félicitations Mme Bétouati.

Y a-t-il des questions diverses ?

Questions diverses

Mme DELPECH : On a parlé du passage à niveau tout à l'heure, ma question est plus large : il s'agit des jardins partagés. Les jardiniers de la parcelle SNCF n'ont toujours pas de réponse sur la disponibilité d'un nouvel espace à partager sur la commune. Quels sont les freins ? Leurs plantations devant être prochainement enlevées, surtout les arbustes.

M. le Maire : Vous avez entendu, Wissam a dit que la SNCF était en retard sur tous les sujets, donc y compris sur les jardins ... Les trains sont en retard actuellement !

Mme DELPECH : Mais ils attendent actuellement.

M. le Maire : Nous sommes en train de lancer un projet de jardins partagés au Noyer Doré, en face du Centre Social et Culturel...

Mme HAGEL : Cela traîne !

M. le Maire : Oui mais attendez, ce n'est pas vous qui êtes au boulot là-dessus ! Le service des espaces verts ne traîne pas. Il ne traîne pas, il fait le maximum avec les moyens qu'il a et ce projet va bien avancer dans les mois qui viennent.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, c'est une sorte de privilège que je vais vous demander pour les élus de la minorité : lorsque les commissions se terminent tard le soir et que le gardien n'est pas là, nous sommes bloqués. Alors je pense que votre volonté n'est pas de nous enfermer dans la Mairie mais nous sommes obligés de quémander la bonne volonté d'une personne, qu'on retrouve, un fonctionnaire éventuellement, ou un autre élu, pour pouvoir sortir. C'est assez désagréable. Franchement, Monsieur le Maire, on se donne le mal de venir, c'est du bénévolat total, et on se retrouve enfermés dans la Mairie ! Cela, c'est nouveau. C'est depuis un an, on a été enfermés plusieurs fois, et sincèrement, Monsieur le Maire, c'est humiliant.

M. le Maire : Oui, ça je comprends.

M. RUFAT : C'est humiliant de votre part de faire cette discrimination.

M. le Maire : D'accord.

Mme HAGEL : Et je voudrais rajouter que c'est très humiliant pour un élu, quel qu'il soit, tous les élus ont des badges pour entrer et sortir de la Mairie, nous on est enfermés

parce qu'on n'a pas de badge comme l'a expliqué Pierre, pareil pour le parking, tous les élus peuvent aller dans le parking...

M. le Maire : Pas tous non, pas tous. Seulement les privilégiés !

Mme HAGEL : Alors je rappelle comme l'a dit Pierre que nous sommes totalement bénévoles, totalement bénévoles et toujours présents, et toujours sur la ville.

M. le Maire : D'accord. Est-ce qu'il y a des questions, parce que ça, ce n'est pas une question ?

Mme HAGEL : Oui, j'ai deux questions : Monsieur le Maire, je vous ai déjà interpellé par écrit sur le problème de la piscine Pajeaud où il y a des problèmes récurrents.

M. le Maire : C'est signalé au Directeur général des services du Territoire qu'il y avait un problème et que vous interveniez. Il a eu peur !

Mme HAGEL : Une autre question toujours sur le même sujet : des bruits récurrents nous reviennent du personnel de piscine et des syndicats comme quoi cet équipement passerait sous concession de service privé.

M. le Maire : Non.

Mme HAGEL : Une société qui s'appelle « Vert Marine » et qui est très connue, qui est d'ailleurs très controversée, vous verrez sur internet, ils ont des procès en veux-tu en voilà...

M. le Maire : Je connais.

Mme HAGEL : Et il semblerait qu'elle reprendrait la gestion...

M. le Maire : Non.

Mme HAGEL : Vous êtes sûr ?

M. le Maire : Oui. Simplement le directeur des piscines du Territoire a travaillé autrefois à Vert Marine et par conséquent des rumeurs circulent mais ce n'est pas vrai. Il travaille, il est payé par le Territoire, et il fera la politique du Territoire.

Mme HAGEL : Ok, et il n'y a aucun risque de passage que la gestion de certains équipements de piscines territoriales passe à Vert Marine ?

M. le Maire : Pas Pajeaud.

Mme HAGEL : Pas Pajeaud. Ça veut dire que d'autres peut-être.

M. le Maire : Ecoutez, je ne sais pas ce que le maire de Clamart ou les autres maires souhaitent, mais en tout cas la nôtre ne passera pas. Mais je n'ai jamais entendu parler de votre rumeur. Ce que je peux vous dire, c'est que si jamais il y avait un tel projet, il ne s'appliquerait pas à Antony.

Mme HAGEL : D'accord.

M. le Maire : On s'y opposerait. Les autres font ce qu'ils veulent, mais nous, on maintient le principe de la gestion directe de la piscine par la collectivité.

Mme HAGEL : Une autre petite question, Monsieur le Maire : Madame Cottenceau nous a parlé de la maladie des platanes, à Pajeaud, le projet du Département, Mme Bergerol,

le projet du Département de rénovation d'une toute partie de l'avenue Pajeaud supprime 80 platanes...

M. le Maire : Non, 50 seulement je crois.

Mme HAGEL : Non, 80 platanes extrêmement beaux et je tiens à vous préciser que je ne pense pas que ça va se passer comme ça.

M. le Maire : « Ils ne mourraient pas tous mais tous étaient frappés »...

Mme HAGEL : Et je voudrais vous dire, Madame Bergerol, que quand on écrit aux services du Département par mail, on n'a jamais de réponse ... Est-ce qu'il faut passer par vous ?

Mme BERGEROL : Si vous voulez, oui !

Mme HAGEL : Eh bien je vous enverrai le mail, peut-être que j'aurai une réponse ? Je vous remercie.

M. ARIPA : Est-il possible de prévoir une rallonge pratique pour éviter les prises de courant qui sont sous mes jambes, parce que les collègues ont besoin de se brancher et moi je suis toujours tordu pour trouver une place. Je vous en remercie.

M. le Maire : Oui. Je vais faire examiner ce problème par le service technique. Il n'y a pas d'autres questions ? Je vous remercie.

(La séance est levée à 00h00.)